

**ITAMAR™ MEDICAL
TERMS AND CONDITIONS OF SALE**

The following terms and conditions of sale, together with the terms and conditions stated on the face of the Sales Quote or Purchase Order ("**Purchase Order**") (collectively the "**Terms**") shall apply to the sale of products and any consumables listed in the Purchase Order ("**Products**") supplied by I.M.E 2016 B.V. and its affiliates listed on the applicable Purchase Order ("**Supplier**") to the purchaser/customer (including its affiliates) designated on the Purchase Order ("**Purchaser**"), in the course of his business activity. Solely upon the Purchaser's signature on the Purchase Order, and its approval by the Supplier, shall the parties be deemed to having entered into a binding contract for the manufacture, sale and supply of Products by Supplier.

SCOPE

All sales by Supplier of any of its Products to Purchaser are subject to these Terms. Purchaser hereby acknowledges and confirms that no terms or conditions contained in any order form submitted by Purchaser that varies from, or conflicts with, any of these Terms shall become part of the Purchase Order or the contract for the sale of Products unless it is expressly accepted in writing and signed by Supplier's authorized representative. Delivery of these Terms to Purchaser constitutes notification of Supplier's objection to any terms or conditions that vary from or conflict with those contained herein. Except as set forth above, once Supplier has agreed to sell Products to Purchaser, no modification or addition to these Terms or to any other provision of the contract for the sale of Products shall be binding on either party unless it is in writing and signed by both parties.

Supplier is a "manufacturer", as defined in Section of the MDR.

Purchaser is a "health institution", as defined in Section 2.36 of the MDR 2017/745.

The Products are "medical devices", as defined in Section 2.1 of the MDR 2017/745.

The Consumables are "accessory for a medical device", as defined in Section 2.2 of the MDR 2017/745.

The Physicians are "users", as defined by Section 2.37 of the MDR 2017/745.

The patient is is a "user" within the meaning of Section 2.37 of the MDR 2017/745 and a "lay person" in the meaning of the article 2.38 of the MDR 2017/745.

**ITAMAR™ MEDICAL
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

Les conditions de vente suivantes, ainsi que les conditions énoncées au recto du devis ou du bon de commande ("**Bon de commande**") (collectivement les "**Conditions**") s'appliquent à la vente des produits et des consommables éventuellement énumérés dans le Bon de commande ("**Produits**") fournis par I.M.E 2016 B.V. et ses sociétés affiliées énumérées sur le Bon de commande applicable ("**Fournisseur**") à l'acheteur/client (y compris ses sociétés affiliées) désigné sur le Bon de commande ("**Acheteur**"), dans le cadre de son activité professionnelle. Ce n'est qu'après la signature de l'Acheteur sur le Bon de Commande, et son approbation par le Fournisseur, que les parties seront considérées comme ayant conclu un contrat contraignant pour la fabrication, la vente et la fourniture de Produits par le Fournisseur.

CHAMP D'APPLICATION

Toutes les ventes par le Fournisseur de l'un de ses Produits à l'Acheteur sont soumises aux présentes Conditions. L'Acheteur reconnaît et confirme par la présente qu'aucune condition contenue dans un formulaire de commande soumis par l'Acheteur qui diffère de, ou est en conflit avec, les présentes Conditions ne fera partie du Bon de Commande ou du contrat de vente des Produits à moins qu'elle ne soit expressément acceptée par écrit et signée par le représentant autorisé du Fournisseur. La remise des présentes Conditions à l'Acheteur constitue une notification de l'objection du Fournisseur à l'égard de toutes les conditions qui diffèrent de celles contenues dans les présentes ou qui sont en conflit avec elles. A l'exception de ce qui est indiqué ci-dessus, une fois que le Fournisseur a accepté de vendre des Produits à l'Acheteur, aucune modification ou addition aux présentes Conditions ou à toute autre disposition du contrat de vente de Produits ne sera contraignante pour l'une ou l'autre des parties, à moins qu'elle ne soit faite par écrit et signée par les deux parties.

Le Fournisseur est "fabricant", conformément aux dispositions de l'article 2.30 du MDR 2017/745.

L'Acheteur est "établissement de santé", conformément aux dispositions de l'article 2.36 du MDR 2017/745.

Les Produits sont des "dispositifs médicaux", conformément aux dispositions de l'article 2.1 du MDR 2017/745.

Les Consommables sont des accessoires de dispositif médical, conformément aux dispositions de l'article 2.2. du MDR 2017/745.

Les médecins sont des "utilisateurs", conformément aux dispositions de l'article 2.37. du MDR 2017/745.

Le patient est un "utilisateur" au sens de l'article 2.37 du MDR 2017/745 et un "profane" au sens de l'article 2.38 du MDR 2017/745.

1. **DELIVERY AND ACCEPTANCE:** Delivery of all Products will be made *FOB Origin and/or Ex-Works* Supplier's facilities (Incoterms 2010) (the "**Delivery Location**") within 14 business days of Supplier's acceptance of the Purchase Order. Supplier shall have the right to deliver Products earlier than any agreed upon delivery date. Supplier reserves the right to make deliveries in installments.
 2. **RISK OF LOSS, TITLE AND SECURITY INTEREST:** Risk of loss to Products and transfer of title shall pass from Supplier to Purchaser at the Delivery Location upon delivery.
 3. **PRICES:** The prices of the Products shall be as detailed in the Purchase Order.
 4. **TERMS OF PAYMENT:** Terms of payment for the Products shall be paid thirty (30) days from invoice date, unless otherwise set forth in the Purchase Order. All payments shall be made in either Euro or USD, as indicated on the Purchase Order. In the event Supplier institutes legal action against Purchaser to collect delinquent accounts, Purchaser agrees to reimburse Supplier for reasonable attorneys' fees and costs of suit. In addition, all late payments shall be subject to a late payment penalty calculated at the rate of the higher of one and one-half percent (1.5%) per month or the highest amount permitted by law, which interest shall accrue daily.
 5. **TAXES AND ADDITIONAL COSTS:** Prices are exclusive of all sales, use, value added, or other similar taxes, fees, levies, duties and other governmental charges (with the exception of taxes imposed on the income of Supplier), all of which will be borne exclusively by Purchaser.
 6. **PURCHASER DEFAULT:** If Purchaser is in default on any provision of the Terms, all of Purchaser's payment obligations to Supplier shall immediately become due and payable, and Supplier may, without notice,
1. **LIVRAISON ET ACCEPTATION :** La livraison de tous les Produits sera effectuée sans frais à bord (« *FOB Origin* ») et/ou avec l'Incoterms 2010 Ex-Works aux installations du Fournisseur (le "**Lieu de livraison** ") dans les 14 jours ouvrables suivant l'acceptation du Bon de commande par le Fournisseur. Le Fournisseur a le droit de livrer les Produits avant toute date de livraison convenue. Le Fournisseur se réserve le droit d'effectuer des livraisons en plusieurs fois.
 2. **RISQUE DE PERTE, TITRE ET GARANTIE :** Le risque de perte des Produits et le transfert de propriété seront transférés du Fournisseur à l'Acheteur sur le lieu de livraison au moment de la livraison.
 3. **PRIX :** Les prix des produits sont ceux détaillés dans le Bon de commande.
 4. **CONDITIONS DE PAIEMENT :** Les conditions de paiement des Produits seront payées à trente (30) jours à compter de la date de facturation, sauf dispositions contraires dans le Bon de commande. Tous les paiements doivent être effectués en euros ou en dollars américains, comme indiqué sur le Bon de commande. Dans le cas où le Fournisseur intente une action en justice contre l'Acheteur pour recouvrer des comptes débiteurs, l'Acheteur accepte de rembourser au Fournisseur les honoraires d'avocats et les coûts raisonnables du procès. En outre, tous les paiements tardifs seront soumis à une pénalité de retard calculée au taux le plus élevé de un et demi pour cent (1,5 %) par mois ou du montant le plus élevé autorisé par la loi, et dont l'intérêt courra quotidiennement.
 5. **TAXES ET FRAIS SUPPLÉMENTAIRES :** Les prix ne comprennent pas les taxes de vente, d'utilisation, de valeur ajoutée ou autres taxes similaires, les frais, les prélèvements, les droits et autres charges gouvernementales (à l'exception des taxes imposées sur le revenu du Fournisseur), qui seront tous à la charge exclusive de l'Acheteur.
 6. **DÉFAUT/ DÉFAILLANCE DE L'ACHETEUR :** Si l'Acheteur est en défaut sur une quelconque disposition des Conditions, toutes les obligations de paiement de l'Acheteur envers le Fournisseur deviendront

decline to make further shipments, deliveries or terminate Purchaser's outstanding Purchase Order(s) after sending a letter of formal notice by registered mail without any response, within a period of 1 month, without affecting any other right or remedy Supplier may have, including, but not limited to, any right to cancellation charges. For purposes of these Terms, a "default" shall occur in the event that Purchaser is more than five (5) days delinquent in any payment to Supplier, becomes insolvent, is adjudicated bankrupt, petitions for or consents to any relief under any bankruptcy reorganization statutes, has a receiver appointed or makes an assignment for the benefit of creditors, or is otherwise unable to meet its financial obligations as they become due. Continued shipment by Supplier following Purchaser's default, which shall be at Supplier's sole discretion, shall not constitute a waiver nor shall it affect Purchaser's legal obligations hereunder.

7. PURCHASER'S REPRESENTATIONS AND WARRANTIES:

7.1. Purchaser will use the Products solely in accordance with the Operation Manual located on the Supplier's website: <https://www.itamar-medical.com/support/downloads/> and which may be modified from time to time by the Supplier and any updates as shall be provided by the Supplier.

Purchaser agrees to fulfil the regulatory obligations of its role as a "health institution" as defined in the most current version of the European Medical Device Regulation (MDR 2017/745).

These provisions may be amended from time to time and shall always apply in their currently valid version, even if they overrule or substitute parts of this document or have not been considered in this document.

7.2. Purchaser shall only use the serial number(s) assigned to the Products as a means to communicate with Supplier and shall not use such serial number(s) as an identifier in any other manner.

7.3. Purchaser shall use the Products only in the normal course of sleep testing and will not sell, convert or otherwise transfer them to any third party, except as detailed herein. Purchaser will not use the Products on any devices not covered under these Terms.

immédiatement exigibles et payables, et le Fournisseur peut, sans préavis, refuser d'effectuer d'autres expéditions, livraisons ou résilier le(s) Bon(s) de commande en cours de l'Acheteur après avoir envoyé une lettre de mise en demeure par courrier recommandé sans réponse, dans un délai de 1 mois, sans affecter tout autre droit ou recours que le Fournisseur peut avoir, y compris, mais sans s'y limiter, tout droit à des frais d'annulation. Aux fins des présentes Conditions, il y a " défaut " si l'Acheteur est en retard de plus de cinq (5) jours dans ses paiements au Fournisseur, s'il devient insolvable, s'il est déclaré en faillite, s'il demande ou consent à une aide en vertu des lois sur la réorganisation de la faillite, s'il fait nommer un séquestre ou s'il fait une cession au profit des créanciers, ou s'il est autrement incapable de respecter ses obligations financières à leur échéance. La poursuite de l'expédition par le fournisseur après le défaut de l'acheteur, qui sera à la seule discrétion du fournisseur, ne constituera pas une renonciation et n'affectera pas les obligations légales de l'acheteur en vertu des présentes.

7. DÉCLARATIONS ET GARANTIES DE L'ACHETEUR :

7.1. L'Acheteur utilisera les Produits uniquement en accord avec le Manuel d'Utilisation disponible sur le site web du Fournisseur : <https://www.itamar-medical.com/support/downloads/> et qui peut être modifié à tout moment par le Fournisseur et toutes les mises à jour qui seront fournies par le Fournisseur.

L'Acheteur s'engage à remplir les obligations réglementaires de son rôle d'établissement de santé, telles que définies dans la version la plus récente du Règlement européen sur les dispositifs médicaux (MDR 2017/745).

Ces dispositions peuvent être modifiées de temps à autre et s'appliquent toujours dans leur version actuellement en vigueur, même si elles annulent ou remplacent des parties de ce document ou n'ont pas été pris en compte dans ce document.

7.2. L'Acheteur n'utilisera le(s) numéro(s) de série attribué(s) aux Produits que comme moyen de communication avec le Fournisseur et n'utilisera pas ce(s) numéro(s) de série comme identifiant de toute autre manière.

7.3. L'Acheteur utilisera les Produits uniquement dans le cadre normal des tests de sommeil et ne les vendra pas, ne les convertira pas et ne les transférera pas à un tiers, sauf dans les cas détaillés dans les présentes. L'Acheteur n'utilisera pas les Produits sur des appareils non couverts par les présentes Conditions.

7.4. Purchaser shall have full and sole responsibility for the proper safeguarding and preservation of the Products. The Purchaser shall without any delay notify the Supplier, to the following address Celia Sebbag <SCelia@Itamar-Medical.com>, Israel of any misuse, malfunction or problems related to the Products and shall cease the use of such Products until it is repaired or replaced.

Purchaser undertakes to notify Suppliers immediately of any incident or serious incident within the meaning of Articles 2.64 and 2.65 of the MDR, relating to the Products at the following address [9 Halamish St., Caesarea, Israel].

Supplier will investigate and determine the actions to be taken, in particular the field safety corrective actions (Article 2.68 of the MDR), and Purchaser undertakes to give Supplier its full support in this respect.

These provisions do not relieve Purchaser of its own obligations in terms of vigilance, in particular under the MDR 2017/745.

- 7.5. The Products were either evaluated by or demonstrated to and selected by the Purchaser and the Purchaser is satisfied that the Products are suitable for Purchaser's purposes.
- 7.6. Purchaser has not relied on Supplier's skill or judgment in the selection of the Products and Consumables suitable for any particular purpose.
- 7.7. Purchaser has full right and authority to enter into this Terms and to perform its obligations hereunder and it is enforceable against it.
- 7.8. Purchaser shall: (a) comply with all applicable laws and regulations, accreditation standards, and third-party payor requirements applicable to services performed using the Products and Consumables; (b) maintain all licenses, permits and accreditations as required to perform its obligations hereunder and to provide services using the Products and Consumables; and (c) only use the Products and Consumables pursuant to the terms of these Terms.
- 7.9. Unless otherwise agreed upon between the Parties in writing, Purchaser is solely responsible for providing all medical oversight and supervision for all services

7.4. L'Acheteur est entièrement et uniquement responsable de la sauvegarde et de la conservation appropriées des Produits. L'Acheteur doit notifier sans délai au Fournisseur à l'adresse suivante [9 Halamish St., Caesarea, Israel] toute mauvaise utilisation, tout dysfonctionnement ou tout problème lié aux Produits et cessera d'utiliser ces Produits jusqu'à ce qu'ils soient réparés ou remplacés.

En outre, l'Acheteur s'engage à notifier le Fournisseur, immédiatement, tout incident et incident grave au sens des articles 2.64 et 2.65 du MDR, relatif aux Produits aux coordonnées suivantes : Celia Sebbag <SCelia@Itamar-Medical.com>

Le Fournisseur assurera l'investigation et la détermination des actions, notamment les mesures correctives de sécurité (article 2.68 du MDR), à prendre et l'Acheteur s'engage à lui apporter tout son concours à ce titre.

Ces dispositions ne déchargent pas l'Acheteur de ces propres obligations en matière de vigilance notamment au titre du MDR 2017/745.

7.5. Les Produits ont été évalués par l'Acheteur ou ont fait l'objet d'une démonstration et ont été sélectionnés par l'Acheteur et l'Acheteur est convaincu que les Produits sont adaptés aux besoins de l'Acheteur.

7.6. L'Acheteur ne s'est pas appuyé sur la compétence ou le jugement du Fournisseur dans la sélection des Produits et des Consommables adaptés à un usage particulier.

7.7. L'Acheteur a le droit et la capacité de conclure les présentes Conditions et d'exécuter ses obligations en vertu de celles-ci, qui lui sont opposables.

7.8. L'Acheteur devra : (a) se conformer à toutes les lois et réglementations applicables, aux normes d'accréditation et aux exigences des tiers payeurs applicables aux services fournis à l'aide des Produits et des Consommables ; (b) conserver toutes les licences, tous les permis et toutes les accréditations nécessaires à l'exécution de ses obligations en vertu des présentes et à la fourniture de services dans le cadre de l'utilisation des Produits et des Consommables ; et (c) n'utiliser les Produits et les Consommables que conformément aux termes des présentes Conditions.

7.9 Sauf accord écrit contraire entre les Parties, l'Acheteur est seul responsable de la fourniture de l'ensemble de la surveillance médicale et de la supervision de tous les services réalisés à l'aide des Produits et Consommables.

7.10 L'Acheteur déclare et garantit en outre (a) qu'il est dûment organisé, qu'il existe valablement et qu'il est en règle selon les lois de sa juridiction d'organisation, y compris tous les Etats où il fournit des services médicaux

performed using the Products and Consumable.

- 7.10. Purchaser further represents and warrants that (a) it is duly organized, validly existing and in good standing under the laws of its jurisdiction of organization, including all states where it provides medical services to patients; (b) it shall require its physicians to comply with applicable laws and regulations, requirements of third-party payors, professional standards, and the standard of care of the medical community in which the patient resides; (c) it shall obtain an order from a physician who is licensed in the state where a patient resides prior to using the Products and Consumables for that patient; (d) neither it nor any of its employees, contractors, and agents are, or have been, debarred or suspended under the US Federal Food, Drug, and Cosmetic Act or any comparable laws and regulations of any other applicable jurisdiction or suspended or excluded from, or otherwise ineligible to participate in, any federal healthcare program or non-procurement program; and (e) its billing practices shall comply with applicable laws and regulations and any third-party payor requirements, including the Medicare Anti-Markup Rule and comparable requirements.

8. **INTELLECTUAL PROPERTY:** It is expressly understood and agreed by the Purchaser that the Products incorporates confidential knowledge, technology, and trade secrets (all of which, whether or not copyrighted or patented, are hereafter referred to as "Technology"). Ownership of and title in and to the Products (excluding WatchPAT ONE) is, and shall remain at all times, with the Supplier and its affiliates. The Technology is, and shall always remain, the exclusive property of the Supplier and its affiliates. The Purchaser shall have a continuing obligation to maintain the confidentiality of the Technology until such time that it becomes publicly known. The Purchaser agrees not to use in any way or form whatsoever, any part of the Technology for any purpose whatsoever other than in the normal business operation and the Purchaser shall not replicate, reproduce, alter, modify, disassemble, decompile, reverse engineer, create derivative works from, transfer or disclose to third parties, any part of the Technology for any purpose whatsoever. Purchaser, by taking delivery of or using the Products shall not become entitled to any

aux patients ; (b) qu'il exigera de ses médecins qu'ils se conforment aux lois et règlements applicables, aux exigences des tiers payeurs, aux normes professionnelles et aux normes de soins de la communauté médicale dans laquelle le patient réside ; (c) qu'il obtiendra une ordonnance d'un médecin autorisé dans l'Etat où réside un patient avant d'utiliser les Produits et Consommables pour ce patient ; (d) ni lui ni aucun de ses employés, contractants et agents ne sont ou n'ont été radiés ou suspendus en vertu de la loi fédérale américaine sur les produits alimentaires, les médicaments et les cosmétiques ou de toute autre loi ou réglementation comparable de toute autre juridiction applicable, ou suspendus ou exclus de tout programme fédéral de soins de santé ou de tout autre programme non lié aux marchés publics, ou autrement inéligibles pour y participer ; et (e) ses pratiques de facturation doivent être conformes aux lois et réglementations applicables et aux exigences des tiers payeurs, y compris la règle américaine anti-marquage de Medicare et toutes exigences comparables.

8. **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :** Il est expressément entendu et convenu par l'Acheteur que les Produits intègrent des connaissances, des technologies et des secrets commerciaux confidentiels (tous ces éléments, qu'ils soient ou non protégés par des droits d'auteur ou des brevets, sont ci-après dénommés " Technologie "). La propriété et le titre des Produits (à l'exclusion de WatchPAT ONE) sont et resteront à tout moment entre les mains du Fournisseur et de ses affiliés. La Technologie est, et restera toujours, la propriété exclusive du Fournisseur et de ses affiliés. L'Acheteur a l'obligation permanente de maintenir la confidentialité de la Technologie jusqu'à ce qu'elle soit connue du public. L'Acheteur s'engage à ne pas utiliser, de quelque manière ou sous quelque forme que ce soit, tout ou partie de la Technologie à des fins autres que le fonctionnement normal et l'Acheteur ne doit pas répliquer, reproduire, altérer, modifier, désassembler, décompiler, faire de l'ingénierie inverse, créer des travaux dérivés, transférer ou divulguer à des tiers, une partie de la Technologie à quelque fin que ce soit. L'Acheteur, en prenant livraison des Produits ou en les utilisant, n'acquiert aucun droit de propriété ou de non-propriété sur les droits de propriété intellectuelle.

proprietary or non-proprietary rights in or to the intellectual property rights.

9. DATA PROTECTION:

9.1. The Purchaser acknowledges and agrees that the Supplier is solely the developer and owner of the Products and the provider of the services. As such, Supplier has no contractual relationship or interaction with the patients or other end users of the Products. Purchaser further acknowledges that both Purchaser or Supplier may process certain Personal Data (as such term is defined in applicable data protection regulation) based on permission and disclosures presented by Supplier as required under applicable laws. Purchaser shall be responsible to obtain the patient's consent to the collection and processing of data as well as disclose its use of the Product which might enable the sharing of Personal Data with Supplier. The Purchaser and Supplier shall enter into a Data Protection Agreement and/or Business Associate agreement in order to set the data protection between the parties.

To the extent that the Purchaser is a "Covered Entity" or "Business Associate" as such terms are defined under 45 C.F.R. § 160.103, and in order to be compliant with any and all applicable data protection laws including, but not limited to: (A) the Health Insurance Portability and Accountability Act of 1996 as amended by the Health Information Technology for Economic and Clinical Health Act (Title XIII of the American Recovery and Reinvestment Act of 2009), and their implementing rules and regulations codified at 45 C.F.R. Parts 160 and 164 (HIPAA), and any amendment thereto, and any regulation promulgated thereunder; and (B) (i) the EU General Data Protection Regulation (Regulation 2016/679) ("GDPR"); (ii) the EU e-Privacy Directive (Directive 2002/58/EC), as amended ("e-Privacy Law"); (iii) any national data protection laws made under, pursuant to, replacing or succeeding (i) and (ii); and (iv) any legislation replacing or updating any of the foregoing., the parties shall enter into a business associate agreement or a data protection agreement.

10. USE OF PRODUCTS SOLELY BY PURCHASER; PROHIBITED ACTIVITIES:

Purchaser is the sole authorized user of the Products and Purchaser may not sell, assign, transfer, lend to or allow any third party the right to use the Products. Purchaser shall not reverse engineer, decompile, misuse, incorporate into another product, modify,

9. PROTECTION DES DONNÉES :

9.1. L'Acheteur reconnaît et accepte que le Fournisseur soit uniquement le développeur , le propriétaire des Produits et le fournisseur des services. En tant que tel, le Fournisseur n'a aucune relation contractuelle ou interaction avec les patients ou autres utilisateurs finaux des Produits. L'Acheteur reconnaît en outre que l'Acheteur ou le Fournisseur peut traiter certaines Données Personnelles (tel que ce terme est défini dans la réglementation applicable en matière de protection des données) sur la base de l'autorisation et des mentions d'information présentées par le Fournisseur, comme l'exigent les lois applicables. L'Acheteur est responsable de l'obtention du consentement du patient à la collecte et au traitement des données ainsi que de la divulgation de son utilisation du Produit qui pourrait permettre le partage de Données Personnelles avec le Fournisseur. L'Acheteur et le Fournisseur doivent conclure un accord de sous-traitance relative à la protection des données et/ou un accord d'associé commercial afin de définir la protection des données entre les parties.

Dans la mesure où l'Acheteur est une " Entité couverte " ou un " Associé d'affaires " tels que ces termes sont définis dans 45 C.F.R. § 160.103, et afin de se conformer à toutes les lois applicables en matière de protection des données, y compris, mais sans s'y limiter : (A) le Health Insurance Portability and Accountability Act de 1996 tel que modifié par le Health Information Technology for Economic and Clinical Health Act (Titre XIII de l'American Recovery and Reinvestment Act de 2009), et leurs règles et règlements d'application codifiés à 45 C.F.R. Parties 160 et 164 (HIPAA), et tout amendement y afférent, ainsi que toute réglementation promulguée à ce titre ; et (B) (i) le Règlement général sur la protection des données de l'UE (Règlement 2016/679) (" GDPR ") ; (ii) la Directive européenne sur la protection de la vie privée en ligne (Directive 2002/58/CE), telle que modifiée (" Loi sur la protection de la vie privée en ligne ") ; (iii) toute loi nationale sur la protection des données adoptée en vertu de, conformément à, remplaçant ou succédant à (i) et (ii) ; et (iv) toute législation remplaçant ou mettant à jour l'une quelconque des dispositions précédentes..., les parties doivent conclure un accord d'association commerciale ou un accord de sous-traitance relative à la protection des données.

10. UTILISATION DES PRODUITS UNIQUEMENT PAR L'ACHETEUR ; ACTIVITÉS INTERDITES :

L'Acheteur est le seul utilisateur autorisé des Produits et l'Acheteur ne peut pas vendre, céder, transférer, prêter ou permettre à un tiers d'utiliser les Produits. L'Acheteur ne doit pas faire de l'ingénierie inverse, décompiler, utiliser de manière abusive, incorporer dans un autre produit, modifier,

alter, enhance, change, copy or attempt to copy, or perform any similar type of operation on Products, in any fashion or for any purpose whatsoever or otherwise, either directly or indirectly, violate Supplier's rights with regard to the Products or the intellectual property rights therein ("**Prohibited Activities**").

11. LIMITED WARRANTY:

11.1. Supplier hereby warrants to Purchaser that: each Product to be delivered hereunder will be free of defects in material and workmanship under normal use and service for a period of twelve months from the date of delivery (the "**Warranty Period**").

11.2. If, during the Warranty Period, a Product or any component of the Products becomes defective by reason of material or workmanship, and provided the Purchaser immediately notifies Supplier of such defect, Supplier may, at its option, supply a replacement, or request the return of equipment to Supplier's premises for repair in accordance with Supplier's warranty and repair procedures.

This warranty shall not apply to any Products or component parts, that (a) have been damaged by improper operation, tampering with, improper maintenance, misuse, accident, or neglect, or were subject to any of the Prohibited Activities; (b) have been used in a manner not in accordance with the instructions supplied by Supplier, including without limitation, in accordance with the Operation Manual located on the Supplier's website: <https://www.itamar-medical.com/support/downloads/> and which may be modified from time to time by the Supplier; (c) have had changes or repairs made without written authorization of Supplier to do so; (d) were incorporated into another product without the prior written approval of Supplier; or (e) were stored in conditions and/or for a period of time contrary to the guidelines of Supplier which proves to be inadequate or unreasonable.

12. LIMITATION OF LIABILITY:

12.1. PURCHASER'S SOLE REMEDIES FOR BREACH BY SUPPLIER OF ANY WARRANTIES HEREUNDER OR FOR ANY OTHER BREACH BY SUPPLIER SHALL BE LIMITED TO THE EXPRESS REMEDIES PROVIDED FOR HEREIN.

12.2. THE PRODUCTS ARE PROVIDED TO THE PURCHASER HEREUNDER "AS-IS". EXCEPT AS SET FORTH IN THESE TERMS, THE SUPPLIER MAKES NO WARRANTIES OF ANY KIND HEREUNDER, WHETHER EXPRESS, IMPLIED OR ARISING FROM TRADE USAGE, CONTRACT, AND TORT OR OTHERWISE, INCLUDING ANY IMPLIED

altérer, améliorer, changer, copier ou tenter de copier, ou effectuer tout type d'opération similaire sur les Produits, de quelque manière et à quelque fin que ce soit ou autrement, directement ou indirectement, violer les droits du Fournisseur en ce qui concerne les Produits ou les droits de propriété intellectuelle qui s'y trouvent ("**Activités interdites**").

11. GARANTIE LIMITÉE

11.1. Le Fournisseur garantit par la présente à l'Acheteur que chaque Produit à livrer en vertu des présentes sera exempt de tout défaut de matériau et de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et de service pendant une période de douze mois à compter de la date de livraison (la "**Période de garantie**").

11.2. Si, au cours de la Période de Garantie, un Produit ou tout composant des Produits devient défectueux pour des raisons de matériaux ou de fabrication, et à condition que l'Acheteur notifie immédiatement le Fournisseur de ce défaut, le Fournisseur peut, à sa discrétion, fournir un remplacement, ou demander le retour du matériel dans les locaux du Fournisseur pour réparation conformément aux procédures de garantie et de réparation du Fournisseur.

Cette garantie ne s'appliquera pas aux Produits ou aux parties composantes qui (a) ont été endommagés par un fonctionnement inadéquat, une altération, un entretien inadéquat, une mauvaise utilisation, un accident ou une négligence, ou qui ont été soumis à l'une des activités interdites ; (b) ont été utilisés d'une manière non conforme aux instructions fournies par le Fournisseur, y compris, mais sans s'y limiter, conformément au Manuel d'utilisation situé sur le site Web du Fournisseur : <https://www.itamar-medical.com/support/downloads/> et qui peut être modifié de temps en temps par le Fournisseur ; (c) ont subi des modifications ou des réparations sans l'autorisation écrite du Fournisseur à cet effet ; (d) ont été incorporés dans un autre produit sans l'approbation écrite préalable du Fournisseur ; ou (e) ont été stockés dans des conditions et/ou pendant une période de temps contraires aux directives du Fournisseur qui s'avèrent inadéquates ou déraisonnables.

12. LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ :

12.1. LES SEULS RECOURS DE L'ACHETEUR EN CAS DE VIOLATION PAR LE FOURNISSEUR DE L'UNE DES GARANTIES DU PRÉSENT DOCUMENT OU DE TOUTE AUTRE VIOLATION PAR LE FOURNISSEUR SERONT LIMITÉS AUX RECOURS EXPRÈS PRÉVUS PAR LE PRÉSENT DOCUMENT.

12.2. LES PRODUITS SONT FOURNIS À L'ACHETEUR EN VERTU DES PRÉSENTES "EN L'ÉTAT". À L'EXCEPTION DE CE QUI EST STIPULÉ DANS LES PRÉSENTES CONDITIONS, LE FOURNISSEUR N'OFFRE AUCUNE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT EN VERTU DES PRÉSENTES, QU'ELLE SOIT EXPRESSE, IMPLICITE OU DÉCOULANT D'UN USAGE COMMERCIAL, D'UN CONTRAT, D'UN DÉLIT OU AUTRE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À

WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. WARRANTIES EXTEND SOLELY TO THE PURCHASER. THE SUPPLIER SHALL NOT BE LIABLE FOR ANY LOSS OR DAMAGE (INCLUDING, WITHOUT LIMITATION, LOST PROFITS OR DIRECT, INDIRECT, SPECIAL, INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES) CAUSED BY OR RELATING TO THE SERVICES PERFORMED OR THE PRODUCTS PROVIDED UNDER THESE TERMS AND PURCHASE ORDER, OR BY DELAY OR ANY ACT OR OMISSION OF SUPPLIER IN CONNECTION WITH THESE TERMS, THE USE OR PERFORMANCE OF, OR THE RESULT OBTAINED OR NOT OBTAINED FROM THE PRODUCTS EVEN IF THE SUPPLIER HAS BEEN ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH LOSS OR DAMAGE. THE PURCHASER'S SOLE AND EXCLUSIVE REMEDY FOR BREACH OF ANY AND ALL WARRANTIES AND FOR THE SUPPLIER'S LIABILITY OF ANY KIND UNDER OR ARISING OUT OF THESE TERMS (WHETHER IN CONTRACT, TORT, OR OTHERWISE) SHALL BE LIMITED TO THE REPAIR OR REPLACEMENT OF DEFECTIVE PRODUCTS.

UN USAGE PARTICULIER. LES GARANTIES S'ÉTENDENT UNIQUEMENT À L'ACHETEUR. LE FOURNISSEUR NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE DE TOUTE PERTE OU DE TOUT DOMMAGE (Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES PERTES DE PROFITS OU LES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS) CAUSÉS PAR OU EN RELATION AVEC LES SERVICES FOURNIS OU LES PRODUITS FOURNIS EN VERTU DES PRÉSENTES CONDITIONS ET DU BON DE COMMANDE, OU PAR UN RETARD OU UN ACTE OU UNE OMISSION DU FOURNISSEUR EN RELATION AVEC LES PRÉSENTES CONDITIONS, L'UTILISATION OU LA PERFORMANCE DES PRODUITS, OU LE RÉSULTAT OBTENU OU NON OBTENU DES PRODUITS, MÊME SI LE FOURNISSEUR A ÉTÉ INFORMÉ DE LA POSSIBILITÉ DE CES PERTES OU DOMMAGES. LE SEUL ET UNIQUE RECOURS DE L'ACHETEUR EN CAS DE VIOLATION DE L'UNE OU L'AUTRE DES GARANTIES ET EN CAS DE RESPONSABILITÉ DU FOURNISSEUR DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT DANS LE CADRE DES PRÉSENTES CONDITIONS (QU'IL S'AGISSE D'UN CONTRAT, D'UN DÉLIT OU AUTRE) SERA LIMITÉ À LA RÉPARATION OU AU REMPLACEMENT DES PRODUITS DÉFECTUEUX.

13. **FORCE MAJEURE:** No default shall be caused by and the Parties shall not be responsible to one another for any loss, damages, or penalty resulting from any delay or failure to perform the obligations of a Party hereunder that are due to any cause beyond a Party's control. Both Parties shall not be liable to one another for any delay(s) or failure(s) to perform its obligations hereunder due to the scarcity of the basic elements necessary to manufacture the Products or because of any governmental restriction whatsoever upon the possession or distribution of such basic elements.

13. **FORCE MAJEURE :** Aucun défaut ne sera causé par et les Parties ne seront pas responsables l'une envers l'autre de toute perte, de tout dommage ou de toute pénalité résultant d'un retard ou d'un manquement à l'exécution des obligations d'une Partie en vertu des présentes qui sont dus à toute cause indépendante de la volonté d'une Partie. Les deux Parties ne seront pas responsables l'une envers l'autre de tout retard ou manquement à l'exécution de ses obligations en vertu des présentes en raison de la rareté des éléments de base nécessaires à la fabrication des Produits ou en raison de toute restriction gouvernementale quelle qu'elle soit sur la possession ou la distribution de ces éléments de base.

14. **COMPLIANCE:** The Supplier is committed to conducting its business in an ethical, legal and socially responsible manner and expects similar principled conduct from everyone with whom Supplier has commercial dealings. The Purchaser undertakes to conduct its business in compliance with all applicable national and international laws and regulations, including with respect to US Foreign Corrupt Practices Act and regulation thereunder and any similar laws and regulation in applicable jurisdictions, including without limitation with respect to corruption, bribery, fraud and/or unfair and/or

14 **CONFORMITÉ :** Le Fournisseur s'engage à mener ses activités de manière éthique, légale et socialement responsable et attend une conduite similaire de la part de toute personne avec laquelle il entretient des relations commerciales. L'Acheteur s'engage à mener ses activités en conformité avec toutes les lois et réglementations nationales et internationales applicables, y compris en ce qui concerne la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (US Foreign Corrupt Practices Act) et son règlement d'application, ainsi que toute loi et

prohibited business practices, and to keep high ethical values of integrity, professionalism, loyalty and respect both for man and environment.

15. **GOVERNING LAW; JURISDICTION:** These Terms are governed by the laws of the Netherlands, excluding its conflict of laws principles. The United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods shall not apply to any of the transactions contemplated hereunder. Any proceeding brought by a party arising out of, under or relating to any dispute relating to these Terms and/or a Purchase Order shall be submitted to the exclusive jurisdiction of the competent Netherlands Court and by the signature on Purchase Order, the signing party hereby irrevocably consent to the jurisdiction of such venue.

16. **GENERAL:** No rights or obligations of Purchaser under these Terms may be assigned or otherwise transferred by Purchaser, in whole or in part, without the express written consent of Supplier. If any provision of these Terms is held to be invalid or unenforceable for any reason, such determination shall not affect the validity or enforceability of any or all of the remaining portions hereof. Failure of either party to insist upon strict performance of any of the terms or conditions hereof, or delay in exercising any remedy, shall not constitute a waiver of such terms and conditions nor shall it constitute a waiver of any default or remedy hereunder. These Terms and the Purchase Order are a complete and exclusive statement of the agreement and understanding between the parties regarding the subject matter hereof and thereof. These Terms supersede and replace all prior or contemporaneous agreements, written or oral.

In the event of any discrepancy between the French and English versions, the English version shall prevail.

17. **NOTICES.** All notices shall be in writing and shall be hand-delivered or sent by courier, certified or registered mail, return receipt requested, or any nationally recognized express mail service or via email to the addresses set forth in the Purchase Order or such other address as the parties shall notify the other in accordance with this section.

réglementation similaire dans les juridictions applicables, y compris, mais sans s'y limiter, en ce qui concerne la corruption, les pots-de-vin, la fraude et/ou les pratiques commerciales déloyales et/ou interdites, et à conserver des valeurs éthiques élevées d'intégrité, de professionnalisme, de loyauté et de respect des hommes et de l'environnement.

15. **LOI APPLICABLE ; JURIDICTION :** Les présentes Conditions sont régies par les lois des Pays-Bas, à l'exclusion de ses principes de conflit de lois. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'applique à aucune des transactions envisagées dans les présentes. Toute procédure engagée par une partie découlant de, sous ou en relation avec tout litige relatif aux présentes Conditions et/ou à un Bon de commande sera soumis à la juridiction exclusive du tribunal néerlandais compétent et par la signature du Bon de commande, la partie signataire consent irrévocablement à la juridiction de ce lieu.

16. **GÉNÉRALITÉS :** Aucun droit ou obligation de l'Acheteur en vertu des présentes Conditions ne peut être cédé ou autrement transféré par l'Acheteur, en tout ou en partie, sans le consentement écrit exprès du Fournisseur. Si une disposition des présentes Conditions est jugée invalide ou inapplicable pour quelque raison que ce soit, cette décision n'affectera pas la validité ou l'applicabilité de tout ou partie des autres parties des présentes. Le fait que l'une ou l'autre des parties n'insiste pas sur la stricte exécution de l'un des termes ou conditions des présentes, ou le retard dans l'exercice d'un recours, ne constitue pas une renonciation à ces termes et conditions, ni une renonciation à tout défaut ou recours en vertu des présentes. Les présentes Conditions et le Bon de commande constituent une déclaration complète et exclusive de l'accord et de la compréhension entre les parties concernant l'objet des présentes et de celles-ci. Ces Conditions annulent et remplacent tous les accords antérieurs ou contemporains, écrits ou oraux.

En cas de différence entre la version française et la version anglaise, la version anglaise prévaudra.

17. **NOTIFICATIONS.** Toutes les notifications seront faites par écrit et seront remises en main propre ou envoyées par courrier, par courrier certifié ou recommandé, avec accusé de réception, ou par tout service de courrier express reconnu au niveau national ou par courriel aux adresses indiquées dans le bon de commande ou à toute autre adresse que les parties notifieront à l'autre conformément à la présente section.

18. **EXPORT CONTROL AND PRIVACY REGULATION COMPLIANCE.** Customer agrees to comply with all United States government export controls laws including but not limited to the Export Administration Regulations ("EAR", 15 CFR. 730-774) administered by the U.S. Department of Commerce, Bureau of Industry and Security and the International Traffic in Arms Regulations ("ITAR", 22 CFR 120-130) administered by the U.S. Department of State, Directorate of Defense Trade Controls.

19. **SOFTWARE**

19.1.If Purchaser opts to purchase a license to access and use one of the Supplier's test management systems, (either the CloudPAT™ cloud-based platform or the zzzPAT software), the Supplier shall grant the Purchaser a non-transferable, nonexclusive, royalty-free License to the applicable system, all subject to the provisions set forth herein, including without limitation as set forth in **Exhibit A** (the "License").

The software, which is the subject hereof, neither the CloudPAT are not medical devices within the meaning of Section 2.1. of MDR 2017/745.

19.2.CloudPAT offering. If Purchaser opts to use the CloudPAT cloud-based management system, the License shall be subject to the provisions set forth herein, including without limitation, the CloudPAT terms and conditions in **Exhibit B**.

19.3.When using CloudPAT, the Purchaser shall have the option, but not the obligation, to use the Supplier's interpretation services of the Results (as defined in **Exhibit B**). To the extent that the Purchaser wishes to use these services, then the Purchaser hereby consents to the terms of the Interpretation Services Agreement ("**Interpretation Services Agreement**"). The Purchaser hereby confirms that except as set forth in the Interpretation Services Agreement, the Supplier does not perform any diagnostic services, including without limitation, of the Results.

20. **TERMS APPLICABLE TO WATCHPAT ONE PURCHASES**

20.1.Single Use Products. It is hereby clarified that the WatchPAT ONE is a

18. **RESPECT DU CONTRÔLE DES EXPORTATIONS ET DE LA RÉGLEMENTATION SUR LA CONFIDENTIALITÉ.** Le Client accepte de se conformer à toutes les lois sur le contrôle des exportations du gouvernement des États-Unis, y compris, mais sans s'y limiter, la réglementation sur l'administration des exportations ("EAR", 15 CFR. 730-774) administrée par le ministère du Commerce des États-Unis, Bureau de l'industrie et de la sécurité, et la réglementation sur le trafic international des armes ("ITAR", 22 CFR 120-130) administrée par le ministère des Affaires étrangères des États-Unis, Direction des contrôles commerciaux de la défense.

19. **LOGICIEL**

19.1. Si l'Acheteur opte pour l'achat d'une licence d'accès et d'utilisation de l'un des systèmes de gestion des tests du Fournisseur, (soit la plateforme CloudPAT™ basée sur le cloud, soit le logiciel zzzPAT), le Fournisseur accordera à l'Acheteur une Licence non transférable, non exclusive et libre de redevance pour le système applicable, le tout sous réserve des dispositions énoncées dans les présentes, y compris, sans limitation, comme indiqué dans **l'Annexe A** (la " Licence ").

Le logiciel, objet de la présente, ni le CloudPAT ne sont des dispositifs médicaux au sens de l'article 2.1. du MDR 2017/745.

19.2. Offre CloudPAT. Si l'Acheteur choisit d'utiliser le système de gestion en nuage CloudPAT, la Licence sera soumise aux dispositions énoncées dans les présentes, y compris, mais sans s'y limiter, aux conditions générales de CloudPAT figurant à **l'Annexe B**.

19.3. Lors de l'utilisation de CloudPAT, l'Acheteur aura la possibilité, mais pas l'obligation, d'utiliser les services d'interprétation des Résultats du Fournisseur (tels que définis dans **l'Annexe B**). Dans la mesure où l'Acheteur souhaite utiliser ces services, il accepte par la présente les termes du Contrat de services d'interprétation ("**Contrat de services d'interprétation** "). L'Acheteur confirme par la présente que, à l'exception de ce qui est prévu dans l'Accord sur les services d'interprétation, le Fournisseur n'effectue aucun service de diagnostic, y compris, mais sans s'y limiter, des Résultats.

20. **CONDITIONS APPLICABLES AUX ACHATS DE WATCHPAT ONE**

20.1. Produits à usage unique. Il est précisé par les présentes que le WatchPAT ONE est un Produit à

single use Products as opposed to other reusable WatchPAT Products the Purchaser may purchase under its last current commercial agreement with the Supplier (e.g., WatchPAT 300). Therefore, it is hereby clarified and agreed that any terms of last current commercial agreement that by their nature apply to reusable Products, such as, without limitation, pricing or RMA terms, shall not apply to the purchase of WatchPAT ONE and are hereby expressly disclaimed.

WatchPAT ONE is medical device, as defined in Section 2.1 of the MDR 2017/745

21. MARKETING AND TRADEMARKS

21.1. "Trademark" shall refer to the trademarks "PAT™", "WatchPAT™ ONE", "WatchPAT™", "Itamar™-Medical" and any other of the Supplier's trademarks, as detailed on Supplier's website.

21.2. Any user of the Trademark (the "User") shall ensure that any and all such Trademark shall bear the trademark notice (™ symbol) and should appear superscripted at the end of the Trademark: (1) on the most prominent use; such as the main use on a label or the headline of a document; and (2) the first use of the mark in running text and in each new section; and (3) once every page or field of vision.

21.3. The User shall not alter the Trademark in spelling or usage. It should always be an adjective that modifies the generic. The User shall avoid using the Trademark in a possessive form.

21.4. User shall not use Supplier's Trademarks in any of its online assets (including in any metadata) or in any third-parties' assets such as Amazon, except for the following materials which may include the Trademarks:

- User may use Supplier's images provided to the User by Supplier, without cropping, changing, editing, adding text or altering the images in any way.
- User shall comply with all instructions and guidelines for trademark and marketing materials issued Supplier from time to time, and User agrees to incorporate all such changes as soon as possible after notification. User shall ensure the Trademarks and marketing materials not modified in any manner without the prior written consent of Supplier.

usage unique par opposition aux autres Produits WatchPAT réutilisables que l'Acheteur peut acheter dans le cadre de son dernier contrat commercial en cours avec le Fournisseur (par exemple, WatchPAT 300). Par conséquent, il est précisé et convenu par la présente que tous les termes du dernier accord commercial en cours qui, par leur nature, s'appliquent aux Produits réutilisables, tels que, sans limitation, les termes de prix ou de RMA, ne s'appliquent pas à l'achat de WatchPAT ONE et sont par la présente expressément rejetés.

Le WatchPAT ONE est un "dispositif médical", conformément aux dispositions de l'article 2.1 du MDR 2017/745.

21. MARKETING ET MARQUES

21.1. Le terme " marque " fait référence aux marques " PAT™ ", " WatchPAT™ ONE ", " WatchPAT™ ", " Itamar™-Medical " et à toute autre marque du Fournisseur, telle que détaillée sur le site Internet du Fournisseur.

21.2. Tout utilisateur de la Marque (l'"Utilisateur") doit s'assurer que toutes ces Marques portent l'avis de marque (symbole ™) et doivent apparaître en exposant à la fin de la Marque : (1) sur l'utilisation la plus proéminente ; telle que l'utilisation principale sur une étiquette ou le titre d'un document ; et (2) la première utilisation de la marque dans un texte courant et dans chaque nouvelle section ; et (3) une fois par page ou champ de vision.

21.3. L'utilisateur ne doit pas modifier la marque dans son orthographe ou son usage. Elle doit toujours être un adjectif qui modifie le générique. L'utilisateur doit éviter d'utiliser la marque sous une forme possessive.

21.4. L'Utilisateur n'utilisera pas les Marques du Fournisseur dans ses biens en ligne (y compris dans les métadonnées) ou dans les biens de tiers tels qu'Amazon, à l'exception du matériel suivant qui peut inclure les Marques :

- L'Utilisateur peut utiliser les images du Fournisseur fournies à l'Utilisateur par le Fournisseur, sans recadrer, modifier, éditer, ajouter du texte ou altérer les images de quelque manière que ce soit.
- L'Utilisateur doit se conformer à toutes les instructions et directives relatives aux marques et au matériel de marketing émises de temps à autre par le Fournisseur, et l'Utilisateur s'engage à intégrer toutes ces modifications dès que possible après notification. L'Utilisateur veillera à ce que les Marques et le matériel de marketing ne soient pas modifiés de quelque manière que ce soit sans l'accord écrit préalable du Fournisseur.

21.5. Devices, consumables, and/or any products and/or materials and/or documents bearing the Trademark shall comply with the provisions of these Terms and any associated agreement. Any breach or violation shall be corrected (or relevant materials destroyed) immediately upon the Supplier's demand at User's sole cost and expense.

END

Exhibit A

License Agreement

IMPORTANT – PLEASE READ THIS LICENSE AGREEMENT CAREFULLY BEFORE INSTALLING OR OTHERWISE USING THE LICENSED SOFTWARE (AS DEFINED BELOW) WITH WHICH YOU RECEIVED THIS LICENSE AGREEMENT. THIS LICENSE AGREEMENT APPLIES TO (a) ALL LICENSED SOFTWARE, AND (b) ALL THIRD-PARTY SOFTWARE (AS DEFINED BELOW). SHOULD YOU HAVE ANY QUESTIONS CONCERNING THIS LICENSE AGREEMENT, PLEASE CONTACT THE VENDOR FROM WHICH YOU PURCHASED THE LICENSED SOFTWARE, OR THIRD-PARTY SOFTWARE. YOU MAY ALSO CONTACT ITAMAR AT THE ADDRESS PROVIDED AT THE END OF THIS LICENSE AGREEMENT.

THIS SOFTWARE IS NOT A MEDICAL DEVICE AS DEFINED IN SECTION 2.1 OF THE MDR 2017/745.

This License Agreement is a legal agreement between you (as an individual, Supplier, organization or other entity that is a party to the Ts&Cs to which this License Agreement is attached) and Itamar Medical Ltd. or its affiliate ("Itamar") that is a party to the Terms and Conditions of Sales ("Ts&Cs"). By installing, copying, or otherwise using the Licensed Software, and/or by using Third-Party Software, you agree to be bound by the terms of this License Agreement with respect to the Licensed Software. If you do not agree to the terms of this License Agreement, including, without limitation, the limitations on use as provided in Sections 2 do not install, use or copy the Licensed Software or use the Third Party Software.

The Licensed Software are protected by US patent laws, other countries patent laws, trade secret laws, copyright laws, and international treaty provisions as well as other intellectual property laws and treaties.

Therefore, you must treat the Licensed Software like any other copyrighted and protected material or product. All right, title and interest in and to all Intellectual Property Rights in and to the Licensed Software are and shall remain with Itamar.

21.5. Les appareils, les consommables, et/ou tous les produits et/ou matériaux et/ou documents portant la Marque doivent être conformes aux dispositions des présentes Conditions et de tout accord associé. Toute infraction ou violation sera corrigée (ou les matériaux concernés seront détruits) immédiatement à la demande du Fournisseur, aux seuls frais et dépens de l'Utilisateur.

FIN

Annexe A

Contrat de Licence

IMPORTANT - VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CE CONTRAT DE LICENCE AVANT D'INSTALLER OU D'UTILISER LE LOGICIEL SOUS LICENCE (TEL QUE DÉFINI CI-DESSOUS) AVEC LEQUEL VOUS AVEZ REÇU CE CONTRAT DE LICENCE. LE PRÉSENT CONTRAT DE LICENCE S'APPLIQUE À (a) TOUS LE(S) LOGICIEL(S) SOUS LICENCE, ET (b) TOUS LES LOGICIELS TIERS (TELS QUE DÉFINI CI-DESSOUS). SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS CONCERNANT CE CONTRAT DE LICENCE, VEUILLEZ CONTACTER LE VENDEUR AUPRÈS DUQUEL VOUS AVEZ ACHETÉ LE LOGICIEL SOUS LICENCE, OU LE(S) LOGICIEL(S) TIERS. VOUS POUVEZ ÉGALEMENT CONTACTER ITAMAR À L'ADRESSE INDIQUÉE À LA FIN DE CE CONTRAT DE LICENCE.

CE LOGICIEL N'EST PAS UN DISPOSITIF MEDICAL TEL QUE DÉFINI A L'ARTICLE 2.1 DU MDR 2017/745.

Ce contrat de licence est un accord juridique entre vous (en tant qu'individu, fournisseur, organisation ou une autre entité qui est partie aux CGV auxquelles ce contrat de licence est joint) et Itamar Medical Ltd. ou sa société affiliée ("Itamar") qui est partie aux conditions générales de vente ("CGV"). En installant, copiant ou utilisant de toute autre manière le Logiciel sous licence, et/ou en utilisant le Logiciel de tiers, vous acceptez d'être lié par les termes de ce Contrat de licence en ce qui concerne le Logiciel sous licence. Si vous n'acceptez pas les conditions du présent Contrat de licence, y compris, mais sans s'y limiter, les limitations d'utilisation prévues à la section 2, n'installez pas, n'utilisez pas et ne copiez pas le Logiciel sous licence ou n'utilisez pas le Logiciel de tiers.

Les Logiciels sous licence sont protégés par les lois américaines sur les brevets, les lois sur les brevets d'autres pays, les lois sur les secrets commerciaux, les lois sur le droit d'auteur et les dispositions des traités internationaux ainsi que par d'autres lois et traités sur la propriété intellectuelle.

Par conséquent, vous devez traiter le Logiciel sous licence comme tout autre matériel ou produit protégé par des droits d'auteur. Tous les droits, titres et intérêts relatifs à tous les droits de propriété intellectuelle sur le Logiciel sous licence sont et resteront la propriété d'Itamar.

1. DEFINITIONS

- 1.1. "Confidential Information" shall have the meaning ascribed to it in Section 8 below.
- 1.2. "Feedback" means any and all data, feedback, suggestions, comments, ideas, questions, material, defects, errors or problems and any information regarding the Licensed Software.
- 1.3. "Intellectual Property Rights" means all worldwide (a) patents, patent applications and patent rights; (b) rights associated with works of authorship, including copyrights, copyrights applications, copyrights restrictions, mask work rights, mask work applications and mask work registrations; (c) rights relating to the protection of trade secrets and confidential information; (d) rights analogous to those set forth herein and any other proprietary rights relating to intangible property; and (e) divisions, continuations, renewals, reissues and extensions of the foregoing (as applicable) now existing or hereafter filed, issued, or acquired.
- 1.4. "Itamar IPR" shall have the meaning ascribed to it in Section 3.1 below.
- 1.5. "Privacy Policy" shall have the meaning ascribed to it in Section 11 below.
- 1.6. "Product(s)" means the EndoPAT WatchPAT100, the WatchPAT200, WatchPAT300, WatchPAT ONE and/or any derivatives or auxiliary related Products or components, the PAT Probe and the corresponding components of any third party with which this License Agreement was received. Some Products are stand-alone products and some Products are incorporated as components within third party products, in each case sold or otherwise made available, by Itamar and/or third parties. The Product(s) is (are) a medical device(s), as defined in Section 2.1 of the MDR 2017/745
- 1.7. "Licensed Software" means the EndoPAT software, zzzPAT, CloudPAT and the associated media and/or any other software and accompanying materials provided to you with such Licensed Product. Some Licensed Software is a stand-alone product and some Licensed Software is incorporated as a component within a Product, in each case sold or otherwise made available, by Itamar and/or third parties. If you have received this License Agreement with a Product, which incorporates the Licensed Software as a component within such Product, this License Agreement applies to the Licensed Software.

1. DÉFINITIONS

- 1.1. "Informations confidentielles" a la signification qui lui est attribuée à la section 8 ci-dessous.
- 1.2. " Feedback " désigne toutes les données, retours d'information, suggestions, commentaires, idées, questions, matériel, défauts, erreurs ou problèmes et toute information concernant le Logiciel sous licence.
- 1.3. " Droits de propriété intellectuelle " désigne l'ensemble des (a) brevets, demandes de brevet et droits de brevet dans le monde entier ; (b) droits associés aux œuvres d'auteur, y compris les droits d'auteur, les demandes de droits d'auteur, les restrictions de droits d'auteur, les droits de travail de masque, les demandes de travail de masque et les enregistrements de travail de masque ; (c) les droits relatifs à la protection des secrets commerciaux et des informations confidentielles ; (d) les droits analogues à ceux énoncés dans les présentes et tout autre droit de propriété relatif à des biens incorporels ; et (e) les divisions, continuations, renouvellements, rééditions et extensions de ce qui précède (selon le cas), existants ou déposés, émis ou acquis ultérieurement.
- 1.4. "Itamar IPR" a la signification qui lui est attribuée à la Section 3.1 ci-dessous.
- 1.5. "Politique de confidentialité" a le sens qui lui est donné à la Section 11 ci-dessous.
- 1.6. " Produit(s) " désigne l'EndoPAT WatchPAT100, le WatchPAT200, le WatchPAT300, le WatchPAT ONE et/ou tout produit ou composant dérivé ou auxiliaire lié, la sonde PAT et les composants correspondants de tout tiers avec lequel ce Contrat de licence a été reçu. Certains Produits sont des produits autonomes et certains Produits sont incorporés comme composants dans des produits de tiers, dans chaque cas vendus ou autrement mis à disposition, par Itamar et/ou des tiers. Le(s) Produit(s) est (sont) un dispositif médical conformément aux dispositions de l'article 2.1 du MDR 2017/745.
- 1.7. Le " Logiciel sous licence " désigne le logiciel EndoPAT, zzzPAT, CloudPAT et les supports associés et/ou tout autre logiciel et matériel d'accompagnement qui vous sont fournis avec ce Produit sous licence. Certains Logiciels sous Licence sont des produits autonomes et certains Logiciels sous Licence sont incorporés en tant que composants d'un Produit, dans chaque cas vendus ou autrement mis à disposition, par Itamar et/ou des tiers. Si vous avez reçu ce Contrat de Licence avec un Produit, qui incorpore le Logiciel sous Licence en tant que composant de ce Produit, ce Contrat de Licence s'applique au Logiciel sous Licence.
- 1.8. "Logiciel Tiers" désigne tout logiciel tiers dans lequel un Produit ou un Logiciel sous Licence est incorporé.

1.8. "Third Party Software" means any third-party software into which a Product or Licensed Software is incorporated.

2. LICENSE TO USE, LIMITATIONS AND RESTRICTIONS ON USE

2.1. LICENSE TO USE LICENSED SOFTWARE

Subject to the terms and conditions of this License Agreement and the Ts&Cs and for the duration thereof Itamar hereby grants you a non-exclusive, non-transferable (non-sublicensable), revocable right to use the Licensed Software (i) solely with the Product(s), and (ii) solely in object code for its intended use in sleep medicine in accordance with the provisions of this License Agreement and the instructions provided in the documentation accompanying the Licensed Software and the Product, subject to the Limitations on Use as provided in Section 2.2 and the Restrictions on Use as provided in Section 2.3. You may make one copy of the Licensed Software solely for backup or archival purposes or transfer the Licensed Software to a single hard disk, provided you keep the original solely for backup or archival purposes. However, you may not cause any Licensed Software, which is not designed for use on a server, to execute or be loaded into the active memory or media of more than one computer at any one time.

2.2. LIMITATIONS ON USE The licenses granted in Section 2.1 above is for use in normal medical practice, and you are not licensed or authorized to include, or use in any manner, or to provide to any third party for such inclusion or use, any test results derived from any of the Products and/or the Licensed Software, for the purpose of seeking or obtaining any regulatory approval from any governmental or regulatory agency of any diagnostic or therapeutic claim, or medical Products, pharmaceutical or other therapeutic or diagnostic product. Without derogating from the generality of the foregoing, the inclusion by you or any third party of any results of any type, derived through the use of the Products and/or the Licensed Software, in any regulatory filing for the purpose of supporting, or obtaining any such approval, without the prior written consent of Itamar is expressly prohibited. THIS LIMITATION REFERS SOLELY TO THE SEEKING OR OBTAINING OF DIAGNOSTIC OR THERAPEUTIC CLAIMS

2. LICENCE D'UTILISATION, LIMITATIONS ET RESTRICTIONS D'UTILISATION

2.1. LICENCE D'UTILISATION DU LOGICIEL SOUS LICENCE Sous réserve des termes et conditions du présent Contrat de Licence et des CGV et pour la durée de celui-ci, Itamar vous accorde par la présente un droit non exclusif, non transférable (non sous-licenciable) et révocable d'utiliser le Logiciel sous Licence (i) uniquement avec le(s) Produit(s), et (ii) uniquement en code objet pour son utilisation prévue en médecine du sommeil, conformément aux dispositions du présent Contrat de licence et aux instructions fournies dans la documentation accompagnant le Logiciel sous licence et le Produit, sous réserve des Limitations d'utilisation prévues à la Section 2. 2 et des restrictions d'utilisation prévues à la section 2.3. Vous pouvez effectuer une copie du Logiciel sous licence uniquement à des fins de sauvegarde ou d'archivage ou transférer le Logiciel sous licence sur un seul disque dur, à condition de conserver l'original uniquement à des fins de sauvegarde ou d'archivage. Toutefois, vous ne pouvez pas faire en sorte qu'un Logiciel sous licence, qui n'est pas conçu pour être utilisé sur un serveur, s'exécute ou soit chargé dans la mémoire active ou sur un support de plus d'un ordinateur à un moment donné.

2.2. LIMITES D'UTILISATION Les licences accordées dans la section 2.1 ci-dessus sont destinées à être utilisées dans le cadre d'une pratique médicale normale, et vous n'êtes pas autorisé à inclure, ou à utiliser de quelque manière que ce soit, ou à fournir à un tiers pour une telle inclusion ou utilisation, des résultats de tests dérivés de l'un des Produits et/ou du Logiciel sous licence, dans le but de rechercher ou d'obtenir une approbation réglementaire de la part d'un organisme gouvernemental ou réglementaire pour toute allégation diagnostique ou thérapeutique, ou pour des Produits médicaux, pharmaceutiques ou autres produits thérapeutiques ou diagnostiques. Sans déroger à la généralité de ce qui précède, l'inclusion par vous ou tout tiers de tout résultat de tout type, dérivé de l'utilisation des Produits et/ou du Logiciel sous licence, dans tout dossier réglementaire dans le but de soutenir ou d'obtenir une telle approbation, sans le consentement écrit préalable d'Itamar, est expressément interdite. CETTE LIMITATION SE RÉFÈRE UNIQUEMENT À LA RECHERCHE OU À L'OBTENTION D'ALLÉGATIONS DIAGNOSTIQUES OU THÉRAPEUTIQUES ET RIEN DANS CET ACCORD, Y COMPRIS CETTE LIMITATION D'UTILISATION, N'EST DESTINÉ, DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT, À RESTREINDRE LE RAPPORT D'INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT ET/OU LE LOGICIEL SOUS LICENCE CONFORMÉMENT AUX

AND NOTHING IN THIS AGREEMENT, INCLUDING THIS LIMITATION ON USE, IS INTENDED, IN ANY MANNER, TO RESTRICT THE REPORTING OF INFORMATION REGARDING THE PRODUCT AND/OR LICENSED SOFTWARE IN ACCORDANCE WITH THE REPORTING REGULATIONS OF ANY GOVERNMENTAL OR REGULATORY AGENCY.

2.3. RESTRICTIONS ON USE Any use of the Licensed Software other than as set forth in Section 2.1 above, as limited by Section 2.2 above, is strictly forbidden. Without derogating from the generality of the above, you may not:

2.3.1. Distribute, reproduce, copy, assign, rent, lease, , publish, market, license, sublicense, sell, pledge, resell or otherwise transfer the rights granted to you under this License Agreement to any third party except explicitly as set forth in this License Agreement;

2.3.2. Reverse engineer, decompile, or disassemble, as applicable, the Licensed Software, except as expressly permitted by applicable law; or

2.3.3. Attempt to discover, access or use the Licensed Software source code.

2.3.4. Modify, create any derivative work in any manner of the Licensed Software.

2.3.5. Disclose, publish or otherwise make publicly available the results of any benchmarking of the Licensed Software, or use such results for competing software development activities;

2.3.6. use or permit the Licensed Software to be used to perform services for third parties, whether on a service bureau or time-sharing basis or otherwise;

2.3.7. Transmit any content which contains software viruses, or other harmful, infringing, illegal, disruptive or destructive content, messages, computer code, files or programs;

2.3.8. Use or launch any automated system (including without limitation, "robots" and "spiders") to access the Licensed Software, including without limitation in order to extract for re-utilization of any parts of the Licensed Software, or perform any act that destabilizes, interrupts or encumbers the Licensed Software or its servers or use automatic means that enable sending more request messages to the servers of the

RÈGLEMENTS DE RAPPORT DE TOUTE AGENCE GOUVERNEMENTALE OU RÉGLEMENTAIRE.

2.3. RESTRICTIONS D'UTILISATION

Toute utilisation du Logiciel sous licence autre que celle prévue à la section 2.1 ci-dessus, telle que limitée par la section 2.2 ci-dessus, est strictement interdite. Sans déroger à la généralité de ce qui précède, vous ne pouvez pas :

2.3.1. Distribuer, reproduire, copier, céder, louer, publier, commercialiser, concéder une licence, sous-licencier, vendre, mettre en gage, revendre ou transférer de quelque manière que ce soit les droits qui vous sont accordés en vertu du présent Contrat de licence à un tiers, sauf dans les conditions explicitement définies dans le présent Contrat de licence ;

2.3.2. toute ingénierie inverse, décompiler ou désassembler, selon le cas, le Logiciel sous licence, sauf autorisation expresse de la loi applicable ; ou

2.3.3. Tenter de découvrir, d'accéder ou d'utiliser le code source du Logiciel sous licence.

2.3.4. Modifier, créer une œuvre dérivée de quelque manière que ce soit du Logiciel sous licence.

2.3.5. Divulguer, publier ou rendre public de quelque manière que ce soit les résultats de toute analyse comparative du Logiciel sous Licence, ou utiliser ces résultats pour des activités concurrentes de développement de logiciels ;

2.3.6. utiliser ou permettre que le Logiciel sous licence soit utilisé pour fournir des services à des tiers, que ce soit sur la base d'un bureau de services, d'un partage de temps ou autre ;

2.3.7. Transmettre tout contenu contenant des virus logiciels, ou tout autre contenu, message, code informatique, fichier ou programme nuisible, contrefaisant, illégal, perturbateur ou destructeur ;

2.3.8. Utiliser ou lancer tout système automatisé (y compris, sans s'y limiter, les "robots" et les "spiders") pour accéder au Logiciel sous licence, y compris, sans s'y limiter, afin d'extraire pour réutilisation toute partie du Logiciel sous licence, ou effectuer toute action qui déstabilise, interrompt ou encombre le Logiciel sous licence ou ses serveurs ou utiliser des moyens automatiques qui permettent d'envoyer plus de messages de demande aux serveurs du Logiciel sous licence, dans une période de temps donnée, que ce qu'un humain peut raisonnablement envoyer dans cette période de temps en utilisant le Logiciel sous licence ;

2.3.9. Contourner, désactiver ou interférer de toute autre manière avec les fonctions de sécurité du Logiciel sous licence, telles que les fonctions qui

Licensed Software, in a given period of time, than a human can reasonably send in that time period by using the Licensed Software;

- 2.3.9. Circumvent, disable or otherwise interfere with security-related features of the Licensed Software, such as features that restrict or monitor use of the Licensed Software or features that prevent or restrict use or copying of any content or that enforce limitations on use of the Licensed Software;
- 2.3.10. Use or encourage, promote, facilitate or instruct others to use the Licensed Software for any unlawful, harmful, irresponsible, prohibited by this Agreement, or inappropriate purpose;
- 2.3.11. Remove or otherwise alter any of Itamar's trademarks, logos, copyrights or other proprietary notices or indicia, if any, fixed or attached to the Licensed Software or use the Itamar name, logo or trademarks without prior written consent from Itamar;
- 2.3.12. Ship, transfer or export the Licensed Software or use the Licensed Software in any manner that is prohibited by law, including without limitation, to sell, distribute, download or export the Licensed Software : (a) into (or to a national or resident of) Cuba, Iran, Iraq, Libya, North Korea, Sudan, Lebanon or Syria, (b) to anyone on the U.S. Commerce Department's Table of Denial Orders or U.S. Treasury Department's list of Specially Designated Nationals, (c) to any country to which such export or re-export is restricted or prohibited, or as to which the U.S. or Israeli government or any agency thereof requires an export license or other governmental approval at the time of export or re-export without first obtaining such license or approval, (d) otherwise in violation of any export or import restrictions, laws or regulations of the U.S. or Israel or any foreign agency or authority, or (e) make use of the Licensed Software in any jurisdiction where same are illegal or which would subject Itamar or its affiliates to any registration requirement within such jurisdiction or country. You hereby agree to the foregoing and warrant that you is not located in, under the control of, or a national or resident of any such prohibited country or on any such

restreignent ou surveillent l'utilisation du Logiciel sous licence ou les fonctions qui empêchent ou restreignent l'utilisation ou la copie de tout contenu ou qui appliquent des limitations à l'utilisation du Logiciel sous licence ;

2.3.10. Utiliser ou encourager, promouvoir, faciliter ou instruire d'autres personnes à utiliser le Logiciel sous licence à des fins illégales, nuisibles, irresponsables, interdites par le présent Contrat ou inappropriées ;

2.3.11. Retirer ou modifier de toute autre manière les marques, logos, droits d'auteur ou autres avis ou indices de propriété d'Itamar, le cas échéant, fixés ou attachés au Logiciel sous licence ou utiliser le nom, le logo ou les marques d'Itamar sans le consentement écrit préalable d'Itamar ;

2.3.12. Expédier, transférer ou exporter le Logiciel sous licence ou utiliser le Logiciel sous licence d'une manière qui est interdite par la loi, y compris, sans limitation, vendre, distribuer, télécharger ou exporter le Logiciel sous licence : (a) vers (ou à un ressortissant ou un résident de) Cuba, l'Iran, l'Irak, la Libye, la Corée du Nord, le Soudan, le Liban ou la Syrie, (b) à toute personne figurant sur le tableau des ordonnances de refus du ministère du Commerce des États-Unis ou sur la liste des ressortissants spécialement désignés du ministère du Trésor des États-Unis, (c) à tout pays vers lequel une telle exportation ou réexportation est restreinte ou interdite, ou pour lequel le gouvernement des États-Unis ou d'Israël ou toute agence de ce dernier exige que le logiciel soit exporté. (c) vers tout pays vers lequel une telle exportation ou réexportation est restreinte ou interdite, ou pour lequel le gouvernement américain ou israélien ou toute agence de celui-ci exige une licence d'exportation ou une autre approbation gouvernementale au moment de l'exportation ou de la réexportation sans avoir obtenu au préalable une telle licence ou approbation, (d) en violation de toute autre manière des restrictions d'exportation ou d'importation, des lois ou des règlements des États-Unis ou d'Israël ou de toute agence ou autorité étrangère, ou (e) faire usage du logiciel sous licence dans toute juridiction où il est illégal ou qui soumettrait Itamar ou ses affiliés à toute exigence d'enregistrement dans une telle juridiction ou un tel pays. Vous acceptez par la présente ce qui précède et garantissez que vous n'êtes pas situé dans, sous le contrôle de, ou un ressortissant ou résident d'un tel pays interdit ou sur une telle liste de parties interdites ;

2.3.13. Contester les droits de propriété intellectuelle d'Itamar ;

2.3.14. Faire référence au Logiciel sous licence par le biais d'un cadrage ou utiliser le Logiciel sous licence, y compris, sans s'y limiter, tout point de présence, serveur et réseau associé, d'une manière qui entraînera la violation ou le contournement de toute loi

- prohibited party list;
- 2.3.13. Contest Itamar's Intellectual Property Rights;
- 2.3.14. Refer to the Licensed Software by use of framing or utilize the Licensed Software, including without limitation any related point of presence, servers and network, in any way which will result in the violation or circumvention of any applicable laws or regulations including, without limitation, those enforcing censorship, privacy, government authority restrictions or others.
- 2.3.15. Use the Licensed Software contrary to this License Agreement or the license metrics and work environment conditions set forth in the operational manual or in any agreement between the Parties.
- You are solely responsible for acquiring and maintaining all of the hardware, software and services necessary to access and make use of the Licensed Product, including without limitation paying all fees and other costs related to internet access, server or cloud account subscription and maintenance.

3. ITAMAR INTELLECTUAL PROPERTY

- 3.1. The Licensed Software (including Feedback) and any improvements and derivatives thereof and all Intellectual Property Rights related thereto ("**Itamar IPR**") are the property of Itamar and/or its licensors who retain all right, title and interest in connection therewith. Nothing herein contained shall be construed as granting you any right, title or interest in and to Itamar IPR.
- 3.2. Any and all trademarks and logos, which appear on or in connection with the Licensed Software, as may be amended and updated from time to time, are, unless stated otherwise, trademarks of Itamar. No right, license, or interest to such trademarks are generated or granted hereunder other than the limited right to use provided herein, and you agree that no such right, license, or interest shall be asserted by you with respect to such trademarks. You may not remove or destroy any copyright, trademark, logo or other proprietary marking or legend placed on or contained in the Licensed Software.

ou réglementation applicable, y compris, sans s'y limiter, celles qui appliquent la censure, la confidentialité, les restrictions des autorités gouvernementales ou autres.

2.3.15. Utiliser le Logiciel sous licence contrairement au présent Contrat de licence ou aux paramètres de licence et aux conditions d'environnement de travail énoncés dans le manuel opérationnel ou dans tout accord entre les Parties.

Vous êtes seul responsable de l'acquisition et de la maintenance de l'ensemble du matériel, des logiciels et des services nécessaires pour accéder au Produit sous licence et l'utiliser, y compris, sans s'y limiter, le paiement de tous les frais et autres coûts liés à l'accès à Internet, à l'abonnement et à la maintenance du serveur ou du compte cloud.

3. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE D'ITAMAR

3.1. Le Logiciel sous licence (y compris le Feedback) et toutes les améliorations et dérivés de celui-ci, ainsi que tous les Droits de propriété intellectuelle qui y sont liés ("**Itamar IPR**") sont la propriété d'Itamar et/ou de ses concédants de licence qui conservent tous les droits, titres et intérêts y afférents. Rien de ce qui est contenu dans les présentes ne peut être interprété comme vous accordant un quelconque droit, titre ou intérêt dans et sur les IPR d'Itamar.

3.2. Toutes les marques et tous les logos, qui apparaissent sur ou en relation avec le Logiciel sous licence, tels qu'ils peuvent être modifiés et mis à jour de temps à autre, sont, sauf indication contraire, des marques d'Itamar. Aucun droit, licence ou intérêt sur ces marques n'est généré ou accordé dans le cadre des présentes, à l'exception du droit d'utilisation limité prévu par les présentes, et vous acceptez qu'aucun droit, licence ou intérêt de ce type ne soit revendiqué par vous en ce qui concerne ces marques. Vous n'êtes pas autorisé à supprimer ou à détruire tout droit d'auteur, marque, logo ou autre marquage ou légende propriétaire placé sur ou contenu dans le logiciel sous licence.

4. LIMITED WARRANTIES AND DISCLAIMERS

- 4.1. Against Infringement. Itamar hereby warrants to you that to its knowledge the Licensed Software does not infringe any third party owned patent registered in the US.
- 4.2. As to Licensed Software. Itamar warrants that for a period of ninety (90) days from the date of delivery of the Licensed Software to you, the Licensed Software will, under normal use, will perform substantially in accordance with its technical specifications. If during such ninety (90) day period, the Licensed Software does not perform substantially in accordance with its technical specifications, Itamar shall as sole and exclusive remedy (a) attempt to correct or assist you around errors with efforts which Itamar believes suitable to the problem, (b) replace the Licensed Software with a functionally equivalent software, or (c) issue a credit for the purchase price of the Licensed Software, with the choice to correct or assist, replace or credit being within the sole discretion of Itamar. The foregoing correct or assist, replacement or credit remedy will be your sole remedy for breach of the warranty set forth in this Section 4.
- 4.3. Limitation of Warranties. The warranty contained in Section 4.2 above does not cover damage to the Licensed Software caused by accident, misuse, abuse, negligence, failure to install in accordance with this License Agreement or Itamar's installation instructions, failure to operate under conditions of normal use and in accordance with the terms of the documentation accompanying the Licensed Software, defects discovered in any component of the Licensed Software that has been modified, altered, or enhanced other than by Itamar, failure to maintain in accordance with applicable documentation accompanying the Licensed Software, alteration or any defects not related to materials or workmanship.
- 4.4. The connection to the User Account of the Licensed Software by the Purchaser constitutes proof of the use of the Licensed Software by the Purchaser, this provision serving as a proof agreement within the meaning of Article 1368 of the French Civil Code. Likewise, the constant use of the software proves the conformity of the Licensed Software.
- 4.5. While every reasonable effort has been made to ensure that you will receive

4. GARANTIES LIMITÉES ET CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ

- 4.1. Contre la contrefaçon. Itamar vous garantit par la présente qu'à sa connaissance, le Logiciel sous licence ne viole aucun brevet appartenant à un tiers et enregistré aux États-Unis.
- 4.2. Concernant le Logiciel sous licence. Itamar garantit que pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de livraison du Logiciel sous licence, le Logiciel sous licence fonctionnera, dans des conditions normales d'utilisation, de manière substantiellement conforme à ses spécifications techniques. Si, au cours de cette période de quatre-vingt-dix (90) jours, le Logiciel sous licence ne fonctionne pas de manière substantiellement conforme à ses spécifications techniques, Itamar s'engage, à titre de recours unique et exclusif, à (a) tenter de corriger ou de vous assister autour des erreurs avec des efforts qu'Itamar juge adaptés au problème, (b) remplacer le Logiciel sous licence par un logiciel fonctionnellement équivalent, ou (c) émettre un crédit pour le prix d'achat du Logiciel sous licence, le choix de la correction ou de l'assistance, du remplacement ou du crédit étant à la seule discrétion d'Itamar. Le choix de la correction ou de l'assistance, du remplacement ou du crédit sera votre seul recours en cas de violation de la garantie énoncée dans la présente Section 4.
- 4.3. Limitation des garanties. La garantie contenue dans la Section 4.2 ci-dessus ne couvre pas les dommages au Logiciel sous licence causés par un accident, une mauvaise utilisation, un abus, une négligence, un défaut d'installation conformément au présent Contrat de licence ou aux instructions d'installation d'Itamar, un défaut de fonctionnement dans des conditions d'utilisation normale et conformément aux termes de la documentation accompagnant le Logiciel sous licence, des défauts découverts dans tout composant du Logiciel sous licence qui a été modifié, altéré ou amélioré autrement que par Itamar, un défaut de maintenance conformément à la documentation applicable accompagnant le Logiciel sous licence, une altération ou tout défaut non lié aux matériaux ou à la fabrication.
- 4.4 La connexion au Compte Utilisateur du Logiciel sous licence par l'Acheteur constitue la preuve de l'utilisation du Logiciel sous licence par l'Acheteur, cette disposition valant convention de preuve au sens de l'article 1368 du Code civil français. De même, l'utilisation constante du logiciel prouve la conformité du Logiciel sous licence.
- 4.5. Bien que tous les efforts raisonnables aient été faits pour s'assurer que vous recevrez un Logiciel sous licence que vous pourrez utiliser, Itamar ne

Licensed Software that you can use, Itamar does not warrant that the functions of the Licensed Software will meet your requirements or that the operation of the Licensed Software will be uninterrupted or error free. Itamar is not responsible for problems caused by changes in the operating characteristics of the hardware or operating system software you are using, nor for any problems in the interaction of the Licensed Software with non-Itamar software.

- 4.6. ITAMAR HEREBY DISCLAIMS, WITH RESPECT TO THE LICENSED SOFTWARE, ALL OTHER WARRANTIES AND CONDITIONS, WHETHER EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, ANY WARRANTIES OR CONDITIONS OF OR RELATED TO MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, ACCURACY OR COMPLETENESS OF INFORMATION, LACK OF NEGLIGENCE AND CORRESPONDENCE TO DESCRIPTION AND NON INFRINGEMENT.

5. LIMITATION OF LIABILITY

- 5.1. TO THE MAXIMUM EXTENT PERMITTED BY APPLICABLE LAW, IN NO EVENT SHALL ITAMAR AND/OR ANY OF ITS AFFILIATES AND/OR REPRESENTATIVES BE LIABLE TO YOU FOR DAMAGES IN EXCESS OF THE FEES YOU PAID FOR THE PRODUCT DURING THE TWELVE (12) MONTHS PERIOD PRECEDING THE EVENT THAT GAVE RISE TO THE CLAIM. THE FOREGOING LIMITATION SHALL BE APPLICABLE REGARDLESS OF WHETHER THE ACTION GIVING RISE TO SUCH DAMAGES IS IN TORT, CONTRACT, STRICT PRODUCTS LIABILITY, OR OTHERWISE.
- 5.2. IN NO EVENT SHALL ITAMAR /OR ANY OF ITS AFFILIATES AND/OR REPRESENTATIVES BE LIABLE FOR ANY SPECIAL, INCIDENTAL, INDIRECT OR CONSEQUENTIAL DAMAGES WHATSOEVER ARISING OUT OF OR IN ANY WAY RELATED TO OR IN CONNECTION WITH THE SUBJECT MATTER OF THIS LICENSE AGREEMENT AND/OR THE LICENSED SOFTWARE, THE USE OF OR INABILITY TO USE THE LICENSED SOFTWARE AND/OR THE THIRD PARTY SOFTWARE, OR THE PROVISION OF OR FAILURE TO PROVIDE SUPPORT SERVICES BY ITAMAR AND/OR ANY OF ITS AFFILIATES OR

garantit pas que les fonctions du Logiciel sous licence répondront à vos besoins ou que le fonctionnement du Logiciel sous licence sera ininterrompu ou sans erreur. Itamar n'est pas responsable des problèmes causés par des modifications des caractéristiques de fonctionnement du matériel ou du logiciel du système d'exploitation que vous utilisez, ni des problèmes d'interaction du Logiciel sous licence avec des logiciels non Itamar.

- 4.6. ITAMAR REJETTE PAR LA PRÉSENTE, EN CE QUI CONCERNE LE LOGICIEL SOUS LICENCE, TOUTES LES AUTRES GARANTIES ET CONDITIONS, QU'ELLES SOIENT EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTES LES GARANTIES OU CONDITIONS DE OU LIÉES À LA QUALITÉ MARCHANDE, À L'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, À L'EXACTITUDE OU À L'EXHAUSTIVITÉ DES INFORMATIONS, À L'ABSENCE DE NÉGLIGENCE ET À LA CORRESPONDANCE À LA DESCRIPTION ET À LA NON-VIOLATION.

5. LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

- 5.1. DANS LA MESURE MAXIMALE AUTORISÉE PAR LA LOI APPLICABLE, EN AUCUN CAS ITAMAR ET/OU L'UN DE SES AFFILIÉS ET/OU REPRÉSENTANTS NE SERONT RESPONSABLES ENVERS VOUS DE DOMMAGES DÉPASSANT LES FRAIS QUE VOUS AVEZ PAYÉS POUR LE PRODUIT AU COURS DE LA PÉRIODE DE DOUZE (12) MOIS PRÉCÉDANT L'ÉVÉNEMENT QUI A DONNÉ LIEU À LA RÉCLAMATION. LA LIMITATION PRÉCÉDENTE SERA APPLICABLE INDÉPENDAMMENT DU FAIT QUE L'ACTION DONNANT LIEU À DE TELS DOMMAGES SOIT UN DÉLIT, UN CONTRAT, UNE RESPONSABILITÉ STRICTE DES PRODUITS, OU AUTRE.

- 5.2. EN AUCUN CAS ITAMAR /OU L'UN DE SES AFFILIÉS ET/OU REPRÉSENTANTS NE SERA RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, ACCESSOIRE, INDIRECT OU CONSÉCUTIF, QUEL QU'IL SOIT, DÉCOULANT DE OU LIÉ DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT À L'OBJET DU PRÉSENT CONTRAT DE LICENCE ET/OU AU LOGICIEL SOUS LICENCE, À L'UTILISATION OU À L'INCAPACITÉ D'UTILISER LE LOGICIEL SOUS LICENCE ET/OU LE LOGICIEL TIERS, OU À LA FOURNITURE OU À L'ABSENCE DE FOURNITURE DE SERVICES DE SUPPORT PAR ITAMAR ET/OU L'UN DE SES AFFILIÉS OU REPRÉSENTANTS, MÊME SI ITAMAR ET/OU L'UN DE SES AFFILIÉS OU REPRÉSENTANTS ONT ÉTÉ INFORMÉS DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. LA LIMITATION DE RESPONSABILITÉ QUI PRÉCÈDE S'APPLIQUE INDÉPENDAMMENT DU FAIT QUE L'ACTION DONNANT LIEU À DE TELS DOMMAGES

REPRESENTATIVES, EVEN IF ITAMAR AND/OR ANY OF ITS AFFILIATES OR REPRESENTATIVES HAVE BEEN ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES. THE FOREGOING LIMITATION OF LIABILITY SHALL BE APPLICABLE REGARDLESS OF WHETHER THE ACTION GIVING RISE TO SUCH DAMAGES IS IN TORT, CONTRACT, STRICT PRODUCTS LIABILITY, OR OTHERWISE.

SOIT DE NATURE DÉLICTUELLE, CONTRACTUELLE, DE RESPONSABILITÉ STRICTE DES PRODUITS OU AUTRE.

6. TERMINATION

Without prejudice to any other rights or remedies, Itamar may terminate this License Agreement immediately if you fail to comply with any of its terms and conditions. In the event of such termination, you must, within ten (10) business days of receiving notice of termination from Itamar, cease all use of the Licensed Software and destroy all copies thereof, return any and all information representing Itamar IPR and Confidential Information and delete any such information held by you in electronic form. The following Sections shall survive termination: 1, 3, 4.5, 5, 8, 10-12.

7. TRANSFERABILITY

Except as expressly permitted hereunder, you may not transfer or assign the rights and obligations hereunder together with the Licensed Software or Third-Party Software. Any attempt by you to rent, lease, sublicense, assign or transfer any of the rights, duties or obligations hereunder in any other way is forbidden and shall be null and void. Itamar may assign its rights and obligations herein to any third party at its discretion.

8. CONFIDENTIALITY

All data and information related to the Licensed Software and/or to Itamar or its affiliates, are confidential information of Itamar ("**Confidential Information**"). You agree to keep confidential and not disclose or use any Confidential Information. You will not disclose any information regarding the results of the Licensed Software any third party without Itamar's prior written consent.

9. YOUR ACCOUNT

You are solely responsible for any actions performed in the Licensed Software under your username and password. Keeping your password safe is your sole responsibility. If you have any reasons to suspect that your password was discovered by any third party or that there was an

6. RÉSILIATION

Sans préjudice de tout autre droit ou recours, Itamar peut résilier immédiatement le présent Contrat de licence si vous ne respectez pas l'un de ses termes et conditions. Dans le cas d'une telle résiliation, vous devez, dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception de la notification de résiliation d'Itamar, cesser toute utilisation du Logiciel sous licence et détruire toutes les copies de celui-ci, renvoyer toute information représentant les droits de propriété intellectuelle IPR Itamar et les Informations confidentielles d'Itamar et supprimer toute information de ce type que vous détenez sous forme électronique. Les Sections suivantes survivront à la résiliation : 1, 3, 4.5, 5, 8, 10-12.

7. CESSION

Sauf autorisation expresse des présentes, vous ne pouvez pas transférer ou céder les droits et obligations des présentes avec le Logiciel sous licence ou le Logiciel tiers. Toute tentative de votre part de louer, donner en crédit-bail, accorder une sous-licence, céder ou transférer l'un des droits, devoirs ou obligations en vertu des présentes de toute autre manière est interdite et sera nulle et non avenue. Itamar peut céder ses droits et obligations en vertu des présentes à tout tiers, à sa discrétion.

8. CONFIDENTIALITÉ

Toutes les données et informations relatives au Logiciel sous licence et/ou à Itamar ou à ses sociétés affiliées, sont des informations confidentielles d'Itamar ("**Informations confidentielles**"). Vous acceptez de garder confidentielles et de ne pas divulguer ou utiliser les Informations Confidentielles. Vous ne divulgerez aucune information concernant les résultats du Logiciel sous licence à un tiers sans le consentement écrit préalable d'Itamar.

9. VOTRE COMPTE

Vous êtes seul responsable de toutes les actions effectuées dans le Logiciel sous Licence sous votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. Vous êtes seul responsable de la sécurité de votre mot de passe. Si vous avez des raisons de soupçonner que votre mot de passe a été découvert par un tiers ou qu'il y a eu un

unauthorized access to your account, you will immediately notify Itamar and modify your login information. The Licensed Software are intended for use by users at least eighteen (18) years old, you hereby declare that you are eighteen (18) years old or older and undertake to monitor your account to ensure that no minor under that age has access to the Services.

accès non autorisé à votre compte, vous devez immédiatement en informer Itamar et modifier vos informations de connexion. Les Logiciels sous licence sont destinés à être utilisés par des utilisateurs âgés d'au moins dix-huit (18) ans, vous déclarez par la présente que vous avez dix-huit (18) ans ou plus et vous vous engagez à surveiller votre compte afin de vous assurer qu'aucun mineur n'a accès aux Services.

10. USER WARRANTIES

You represent and warrant that: (a) you have, and will have at all times, all permits, consents and right, title and interest in connection with the Services and as required to fulfill your obligations ; (b) you and your use of the Services will comply with all applicable laws; (c) you are not located in, under the control of, or a national or resident of any of the countries or entities referred to in Section 2.3.12 above and/or any country or entity that is subject to an Israel or U.S. Government embargo, or that has been designated by the Israel or U.S. Government as a "terrorist supporting" country and are not listed on any Israel or U.S. Government list of prohibited or restricted parties.

10. GARANTIES DE L'UTILISATEUR

Vous déclarez et garantissez que (a) vous avez, et aurez à tout moment, tous les permis, consentements et droits, titres et intérêts en rapport avec les Services et nécessaires pour remplir vos obligations ; (b) vous et votre utilisation des Services seront conformes à toutes les lois applicables ; (c) vous n'êtes pas situé dans, sous le contrôle de, ou un ressortissant ou résident de l'un des pays ou entités mentionnés dans la section 2.3.12 ci-dessus et/ou de tout pays ou entité faisant l'objet d'un embargo de la part d'Israël ou du gouvernement américain, ou ayant été désigné par le gouvernement israélien ou américain comme un pays " soutenant le terrorisme ", et que vous ne figurez pas sur une liste de parties interdites ou restreintes de la part d'Israël ou du gouvernement américain.

11. PRIVACY

The Purchaser and Itamar undertake to comply with all applicable regulations on the protection of personal data, and in particular, where applicable, the European General Data Protection Regulation (GDPR) n° 2016/679.

According to the Ts & Cs to which this License Agreement is attached, Purchaser and Itamar shall also enter into a Data Protection Agreement and/or Business Associate agreement in order to set the data protection between the parties.

11. DONNEES PERSONNELLES

L'Acheteur et Itamar s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, et notamment, le cas échéant, le Règlement général européen sur la protection des données (RGPD) n° 2016/679.

Selon les Conditions générales de vente auxquelles le présent Contrat de licence est joint, l'Acheteur et Itamar devront également conclure un accord relatif à la protection des données et/ou un accord d'associé commercial afin de fixer la protection des données entre les parties.

12. MISCELLANEOUS

(i) This License Agreement shall be governed by and construed in accordance with the laws of the Netherlands, without regard to the principles of conflict of law therein. The Parties consent to the exclusive jurisdiction of the competent Netherlands Court and hereby submit themselves to the exclusive jurisdiction of these courts. Notwithstanding the foregoing, Itamar may seek any equitable remedy, including an injunctive relief, in any jurisdiction worldwide. The application of the United Nations Convention of Contracts for the International Sale of Goods or other international laws is expressly excluded; (ii) if any provision of this License Agreement is held to be unenforceable, such provision shall be reformed

12. DIVERS

(i) Le présent Contrat de licence est régi et interprété conformément aux lois des Pays-Bas, sans égard aux principes de conflit de lois qui y sont applicables. Les Parties consentent à la juridiction exclusive du tribunal néerlandais compétent et se soumettent par la présente à la juridiction exclusive de ces tribunaux. Nonobstant ce qui précède, Itamar peut demander tout recours équitable, y compris une mesure injonctive, dans toute juridiction du monde entier. L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ou d'autres lois internationales est expressément exclue ; (ii) si une disposition de ce Contrat de licence est jugée inapplicable, cette disposition ne sera réformée que dans la mesure nécessaire pour la rendre applicable et si cette disposition est néanmoins jugée invalide ou

only to the extent necessary to make it enforceable and if such provision is determined to be invalid or unenforceable nonetheless, the provision shall be deemed to be severable from the remainder of this License Agreement and shall not cause the invalidity or unenforceability of the remainder of the License Agreement; (iii) This License Agreement (together with the Data Protection Agreement and the Ts & Cs to which this License Agreement is attached are the entire agreements between you and Itamar regarding the subject matter herein; (iv) no provisions of these Terms are intended or shall be construed to confer upon or give to any person or entity other than you and Itamar any rights, remedies or other benefits under or by reason of this License Agreement; (v) Itamar's failure to enforce any rights granted hereunder or to take action against you in the event of any breach hereunder shall not be deemed a waiver by Itamar as to subsequent enforcement of rights or subsequent actions in the event of future breaches. All waivers must be in writing. (vi) ANY CAUSE OF ACTION INITIATED BY YOU AND ARISING OUT OF OR RELATED TO THIS LICENSE AGREEMENT MUST COMMENCE WITHIN ONE (1) YEAR AFTER THE CAUSE OF ACTION ACCRUES. OTHERWISE, SUCH CAUSE OF ACTION IS PERMANENTLY BARRED AND YOU SHALL BE DEEMED TO WAIVE ANY CLAIM YOU MAY HAVE IN RESPECT THEREOF.

Exhibit B

CloudPAT™ terms and conditions

1. The relevant provisions of the Agreement between the Company and the other party listed in this Agreement ("Client") shall apply to use of the Company's cloud-based test management system ("CloudPAT"), *mutatis mutandis*.
2. During the term of this Agreement and, if applicable, subject to the execution of an underlying agreement for the purchase of good and/or services from the Company, the Company shall grant the Client a non-transferable, nonexclusive, royalty-free license to the applicable software and access to CloudPAT, all subject to the provisions set forth herein below. The purchase price as well as the price for usage of CloudPAT, shall be as set forth in the invoice to be provided by Company to the Client (the "Invoice") in accordance with the price specified in the Contract signed by the Client. Payment terms shall be as set forth in the Invoice.
3. It is hereby clarified that any license granted hereunder and for the use of Company's products, including CloudPAT, shall be

inapplicable, la disposition sera considérée comme séparable du reste du Contrat de licence et n'entraînera pas l'invalidité ou l'inapplicabilité du reste du Contrat de licence ; (iii) Ce Contrat de licence (ainsi que l'accord relatif à la protection des données et les Conditions générales auxquelles ce Contrat de licence est joint) constitue l'intégralité des accords entre vous et Itamar concernant l'objet des présentes ; (iv) aucune disposition de ces Conditions n'est destinée ou ne sera interprétée comme conférant ou donnant à toute personne ou entité autre que vous et Itamar des droits, recours ou autres avantages en vertu ou en raison de ce Contrat de licence ; (v) Le fait qu'itamar ne fasse pas valoir les droits accordés par les présentes ou n'engage pas d'action contre vous en cas de violation des présentes ne sera pas considéré comme une renonciation par Itamar à faire valoir ultérieurement ses droits ou à engager des actions ultérieures en cas de violations futures. Toute renonciation doit être faite par écrit. (vi) TOUTE CAUSE D'ACTION INITIÉE PAR VOUS ET DÉCOULANT DE OU LIÉE À CE CONTRAT DE LICENSE DOIT DÉBUTER DANS UN DÉLAI D'UN (1) AN APRÈS LA CAUSE D'ACTION. DANS LE CAS CONTRAIRE, CETTE CAUSE D'ACTION EST DÉFINITIVEMENT PRESCRITE ET VOUS SEREZ RÉPUTÉ RENONCER À TOUTE RÉCLAMATION QUE VOUS POURRIEZ AVOIR À CET ÉGARD.

Annexe B

Conditions générales de CloudPAT(TM)

1. Les dispositions du Contrat entre la Société et l'autre partie citée dans le présent Contrat (ci-après le "Client") s'appliquent à l'utilisation du système de gestion des Tests basé sur le cloud (ci-après « CloudPAT ») de la Société, *mutatis mutandis*.
2. Pendant la durée du présent Contrat et, le cas échéant, sous réserve de l'exécution d'un accord sous-jacent pour l'achat de biens et/ou de Services auprès de la Société, la Société accordera au Client une licence non transférable, non exclusive et libre de redevance pour le Logiciel et l'accès à CloudPAT, le tout sous réserve des dispositions énoncées ci-après. Le prix d'achat ainsi que le prix de l'utilisation de CloudPAT seront indiqués sur la facture que la Société fournira au Client (ci-après la "Facture"), conformément au prix dont le Client aura été informé au moment de la signature du Contrat. Les conditions de paiement seront celles définies dans la Facture.
3. Il est précisé par la présente que toute Licence accordée pour l'utilisation des produits de la Société, y compris CloudPAT, sera soumise aux conditions du Contrat de Licence de la Société tel que présenté sur son site Web, <https://www.itamar->

subject to the terms of Company's license agreement as set forth on its website, <https://www.itamar-medical.com/support/downloads/>, as shall be updated by the Company from time to time

4. CloudPAT shall be used and shall operate in accordance with the terms and conditions as provided on the Company's website, the manual or user guide provided by the Company and/or available on the Company's website, as shall be amended from time to time.
5. Upon payment, as further described in the Agreement, Client shall be granted with access to the test results and related information (the "Results") available on CloudPAT for a specific patient for a period of forty-five (45) days from the date the test is performed.
6. In the event that a particular patient undergoes an additional test, then, subject to Section 23 below, the Client shall have access to Results for said patient from the current test as well prior tests that were initially uploaded to CloudPAT, to the extent available on CloudPAT at such time, for a period of forty-five (45) days from the date the latest test is performed.
7. Use of CloudPAT will enable the Client to transfer the Results for a specific patient to the relevant physicians on a per patient basis. CloudPAT utilizes a secure HIPAA compliance format for encrypting and sending data files. It is the Client's obligation to ensure that transfer of any patient records and/or Results is performed in accordance with applicable law and ensuring patient confidentiality.
8. It is clarified that use of CloudPAT is limited with respect to those patients of the Client who are registered for this service in accordance with the Agreement.
9. The Client shall not assign or transfer or grant any other third-party access to CloudPAT except as permitted hereunder.
10. The Company shall only be obligated to store any Client's data using CloudPAT for up to seven (7) years as of the applicable test date. Upon termination of this Agreement, the Company shall be entitled to transfer the Client's data to the Client and upon such transfer, the Company shall be entitled to destroy or delete the Client's data without any liability to the Client and/or the patient and/or any third party. Notwithstanding the above,

[medical.com/support/downloads/](https://www.itamar-medical.com/support/downloads/), en sa dernière version applicable.

4. CloudPAT sera utilisé et fonctionnera conformément aux termes et conditions fournis sur le site Web de la Société, ainsi que le manuel ou le guide utilisateur fourni par la Société et/ou disponible sur le site Web de la Société, en sa dernière version applicable.

5. Après paiement, comme décrit plus en détail dans le Contrat, le Client se verra accorder l'accès aux résultats des Tests et aux informations connexes (ensemble, les " Résultats ") disponibles sur CloudPAT, disponibles pendant une période de quarante-cinq (45) jours pour chaque patient, à compter de la date de réalisation du Test.

6. Dans le cas où un patient subit un Test supplémentaire suite à des premiers Tests, alors, sous réserve de l'article 10 ci-dessous, le Client aura accès aux Résultats du Test supplémentaire pour ce patient ainsi qu'aux résultats des Tests antérieurs qui ont été initialement téléchargés sur CloudPAT, et ce pendant une période de quarante-cinq (45) jours à compter de la date à laquelle le dernier Test est effectué, sous réserve que les Tests antérieurs soient disponibles sur CloudPAT à ce moment-là.

7. L'utilisation de CloudPAT permettra au Client de transférer les Résultats d'un patient spécifique aux médecins concernés sur une base individuelle. CloudPAT utilise un format sécurisé conforme à la loi américaine HIPAA pour le cryptage et l'envoi des fichiers de données. Il est de l'obligation du Client de s'assurer que le transfert de tout dossier de patient et/ou Résultats est effectué conformément à la loi applicable et en garantissant la confidentialité des données du patient.

8. Il est précisé que l'utilisation de CloudPAT est limitée aux patients du Client qui sont inscrits à ce Service conformément au Contrat.

9. Le Client ne doit pas céder ou transférer ou accorder à tout autre tiers l'accès à CloudPAT, sauf dans les cas autorisés par le Contrat.

10. La Société n'est tenue de stocker les données du Client à l'aide de CloudPAT que pour une durée maximale de sept (7) ans à compter de la date de Test applicable. À la résiliation du présent Contrat, la Société transférera les données du Client au Client et, lors de ce transfert, la Société sera en droit de détruire ou de supprimer les données du Client sans aucune responsabilité envers le Client et/ou le patient et/ou tout tiers. Nonobstant ce qui précède, les parties peuvent convenir par écrit d'une période de conservation différente des données du Client.

11. Il est de la seule responsabilité du Client de tenir des registres suffisants et appropriés de tous les

the Parties may agree in writing on a different retention period of Client's data.

11. It is the Client's sole responsibility to maintain sufficient and proper records of all Results if and as the Client may be required to under laws and regulations applicable to Client.
12. The Client shall designate an individual to administer the program on the Client's behalf and be the contact person to whom notices and communication will be sent by the Company (the "**Designated Representative**"). The Client may have more than one Designated Representative. the Company will not send notices or communications to anyone other than a Designated Representative and will only interact with Designated Representatives.
13. All rights and title to CloudPAT, the web portal, and any and all derivative works and/or modifications thereof, as well as any documentation, trademarks, and any patentable information contained therein or embodied thereby shall remain solely with the Company.

Résultats si et comme le Client peut être tenu du faire en vertu des lois et règlements applicables au Client.

12. Le Client doit désigner une personne pour administrer le programme en son nom et être la personne de contact à qui les avis et les communications seront envoyés par la Société (ci-après le "**Représentant désigné**"). Le Client peut avoir plus d'un Représentant désigné. La Société n'enverra pas d'avis ou de communications à une personne autre qu'un Représentant désigné et n'interagira qu'avec les Représentants désignés.

13. Tous les droits et titres relatifs à CloudPAT, au portail Web et à toutes les œuvres dérivées et/ou modifications de ceux-ci, ainsi qu'à la documentation, aux marques commerciales et à toute information brevetable contenue dans ceux-ci ou incorporée par ceux-ci, demeureront uniquement la propriété de la Société.